

ANNEXES



Désignation du Commissaire Enquêteur

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLÉANS

23/06/2020

N° E20000050 /45

LA PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL
ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 03/06/2020, complétée le 10/06/2020, la lettre par laquelle le préfet du Loiret demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES (B.S.CR) en vue de l'ouverture d'une carrière de calcaire située au lieu-dit "La Terre des Hôtels" ainsi qu'une installation de traitement (concassage, criblage en fond de fouille) et une station de transit de produits minéraux situées sur le territoire de la commune de VILLAMBLAIN (Loiret) ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2020 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Roland LESSMEISTER est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au préfet du Loiret, à Monsieur Roland LESSMEISTER et à la société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES (B.S.CR).

La Présidente,

Cécile MARILLER

Pour copie conforme,
L'assistante de contentieux



ANNEXES au rapport du Commissaire Enquêteur, relatif à :

la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES en vue de l'ouverture d'une carrière, d'une installation de traitement et d'une station de transit de produits minéraux sur la commune de VILLAMBLAIN au lieu-dit La Terre des Hôtels

Enquête ouverte du 24/08 au 09/10/2020, par Arrêtés du Préfet du Loiret en dates du 26/06 et 29/09/2020.

Commissaire Enquêteur R. LESSMEISTER désigné par Décision de la Présidente du TA d'Orléans n° E20000050/45 du 23/06/2020.

Décision d'ouverture de l'enquête initiale

Direction départementale
de la protection des populations

Service sécurité de l'environnement industriel

ARRETE
prescrivant une enquête publique
sur la demande d'autorisation environnementale
présentée par la Société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES (B.S.CR)
pour l'ouverture d'une carrière de roches massives (calcaire),
d'une installation de traitement (concassage/criblage en fond de fouille)
et d'une station de transit de produits minéraux
sur le territoire de la commune de VILLAMBLAIN
au lieu-dit « La Terre des Hôtels »

**Le Préfet du Loiret,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite**

VU le code de l'environnement, et notamment les articles L.181-10, L.123-2 à L.123-18 et R.123-1 à R.123-23 ;

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

VU l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période ;

VU l'ordonnance n° 2020-560 du 13 mai 2020 fixant les délais applicables à diverses procédures ;

VU l'arrêté ministériel du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R.123-11 du code de l'environnement ;

VU la demande d'autorisation environnementale déposée par la société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES (B.S.CR) le 8 juillet 2019, complétée le 21 février 2020, concernant un projet d'ouverture d'une carrière de roches massives (calcaire) sur le territoire de la commune de VILLAMBLAIN, au lieu-dit « La Terre des Hôtels », ainsi qu'une installation de traitement (concassage/criblage en fond de fouille) et d'une station de transit de produits minéraux ;

VU l'ensemble des pièces, plans et études réglementaires (notamment l'étude d'impact et son résumé non technique) produits à l'appui de la demande précitée ;

VU le rapport de l'inspecteur de l'environnement de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre-Val de Loire du 13 mars 2020 ;

Adresse postale : 101, rue de Bourgogne – 45042 ORLÉANS CEDEX 1
Bureaux : Cité Coligny – 131, Faubourg Barrier – bâtiment C – ORLÉANS ☎ Standard : 02.38.91.46.46 – Télécopie : 02.38.42.49.42
Site Internet : www.loiret.gouv.fr

ANNEXES au rapport du Commissaire Enquêteur, relatif à :
la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES
en vue de l'ouverture d'une carrière, d'une installation de traitement et d'une station de transit de produits minéraux
sur la commune de VILLAMBLAIN au lieu-dit La Terre des Hôtels
Enquête ouverte du 24/08 au 09/10/2020, par Arrêtés du Préfet du Loiret en dates du 26/06 et 23/09/2020.
Commissaire Enquêteur R. LESSMEISTER désigné par Décision de la Présidente du TA d'Orléans n° E20000050/45 du 23/06/2020.

VU la décision n° E20000050/45 de la Présidente du Tribunal Administratif d'ORLEANS désignant M. Roland LESSMEISTER, conducteur de travaux en retraite, en qualité de commissaire enquêteur ;

VU la consultation de l'autorité environnementale sur le fondement de l'article R.122-7 du code de l'environnement ;

CONSIDERANT :

- que les activités projetées sont soumises à autorisation au titre des rubriques 2510-1, 2515-1 et 2517-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement et à évaluation environnementale systématique,
- qu'il y a lieu de soumettre la demande du pétitionnaire à l'enquête publique réglementaire,

SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture du Loiret,

ARRETE

Article 1^{er} : Objet de l'enquête publique

Il est procédé à une enquête publique, dans les formes prescrites aux articles R.123-3 à R. 123-27 du code de l'environnement, sur le dossier présenté par la société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES (B.S.CR) dont le siège social est situé chemin des Grands Champs 41000 BLOIS, en vue d'être autorisée à ouvrir et exploiter une carrière de roches massives (calcaire) sur le territoire de la commune de VILLAMBLAIN, au lieu-dit « La Terre des Hôtels », ainsi qu'une installation de traitement (concassage/criblage en fond de fouille) et d'une station de transit de produits minéraux.

Les installations projetées relèvent du régime de l'autorisation prévue à l'article L.512-1 du code de l'environnement et du régime de l'enregistrement prévu à l'article L.521-7 du même code, au titre des rubriques listées dans le tableau ci-dessous :

	Rubrique	Alinéa	Régime (A, E, D)	Liberté de la rubrique (activité)	Volume sollicité
Installations projetées	2510	1	A	Exploitation de carrière	360 000 t/an maximum 270 000 t/an en moyenne Périmètre d'autorisation : 66 ha 56 a 75 ca
	2515	1	E	Installations de broyage, concassage, criblage, ensachage, pulvérisation, lavage, nettoyage, tamisage, mélange de pierres, cailloux, minéraux et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes, en vue de la production de matériaux destinés à une utilisation, à l'exclusion de celles classées au titre d'une autre rubrique ou de la sous-rubrique 2515-2 La puissance maximale de l'ensemble des machines fixes pouvant concourir simultanément au fonctionnement de l'installation étant supérieure à 200 kW	1 610 kW
	2517	1	E	Station de transit, regroupement ou tri de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes autres que ceux visés par d'autres rubriques La superficie de l'aire de transit étant supérieure à 10 000 m ²	30 000 m ²

Régime : A (autorisation) ; E (enregistrement)

ANNEXES au rapport du Commissaire Enquêteur, relatif à :

la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES en vue de l'ouverture d'une carrière, d'une installation de traitement et d'une station de transit de produits minéraux sur la commune de VILLAMBLAIN au lieu-dit La Terre des Hôtels

Enquête ouverte du 24/08 au 09/10/2020, par Arrêtés du Préfet du Loiret en dates du 26/06 et 23/09/2020.

Commissaire Enquêteur R. LESSMEISTER désigné par Décision de la Présidente du TA d'Orléans n° E20000050/45 du 23/06/2020.

Les installations projetées relèvent des régimes prévus à l'article L.214-3 du code de l'environnement, au titre des rubriques listées dans le tableau ci-dessous :

	Rubrique	Alnés	Régime (A, D)	Libellé de la rubrique (opérateur)	Volume sollicité
Installations projetées	1.S.1.0	1	A	A l'exception des prélèvements faisant l'objet d'une convention avec l'attributaire du débit alloué prévu par l'article L. 214-9, ouvrages, installations, travaux permettant un prélèvement total d'eau dans une zone où des mesures permanentes de répartition quantitative (installées, notamment au titre de l'article L. 211-2, ont prévu l'abaissement des seuils : la capacité étant supérieure ou égale à 8 m ³ /h.	9 m ³ /h
	2.1.5.0	1	A	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la perte du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant supérieure ou égale à 20 ha.	65 ha 58 a 75 ca

Régime : A (autorisation)

Article 2 : Période d'ouverture de l'enquête publique

L'enquête publique sera ouverte pendant 33 jours, du 24 août au 25 septembre 2020 inclus.

Article 3 : Consultation du dossier d'enquête publique

Le dossier constitué par le pétitionnaire - comprenant notamment une étude d'impact et son résumé non technique - ainsi que les pièces de procédures relatives à cette enquête publique, dont l'avis de l'autorité environnementale, sera déposé en mairies de VILLAMBLAIN et d'ÉPIEDS-EN-BEAUCE, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet, paraphé par le commissaire enquêteur.

Ce dossier sera également consultable sur un poste informatique à la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) du Loiret et sur le site internet des services de l'État dans le Loiret (www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Sécurité-et-risques/Risques).

Les mesures barrières et de distanciation mises en place par les mairies de VILLAMBLAIN, ÉPIEDS-EN-BEAUCE et à la DDPP pour l'accueil du public, qui doit être muni d'un masque, dans le cadre de la lutte de l'épidémie de covid-19 sont les suivantes :

Mairie de VILLAMBLAIN :

Mesures barrières et distanciation : marquage au sol

Consultation du dossier dans la salle du conseil (entrée indépendante avec fenêtres, adjacente au bureau du secrétariat de la mairie)

Mise à disposition de gel hydroalcoolique et désinfection de la table

Obligation du port du masque, masque disponible si besoin à la mairie

Le commissaire enquêteur pourra être présent dans la salle du conseil et les personnes en attente dans la salle d'attente de la mairie, adjacente au bureau du secrétariat.

Mairie d'ÉPIEDS-EN-BEAUCE :

Une salle équipée d'une fenêtre sera mise à disposition du public ainsi que du gel hydro alcoolique.

ANNEXES au rapport du Commissaire Enquêteur, relatif à :

la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES en vue de l'ouverture d'une carrière, d'une installation de traitement et d'une station de transit de produits minéraux sur la commune de VILLAMBLAIN au lieu-dit La Terre des Hôtels

Enquête ouverte du 24/08 au 09/10/2020, par Arrêtés du Préfet du Loiret en dates du 26/06 et 23/09/2020.

Commissaire Enquêteur R. LESSMEISTER désigné par Décision de la Présidente du TA d'Orléans n° E20000050/45 du 23/06/2020.

DDPP du Loiret :

Consultation du dossier, version informatique, dans un bureau aéré après chaque passage ; une personne à la fois

Mise à disposition de gel hydro-alcoolique, désinfection de la table et de l'ordinateur avant et après chaque passage

Obligation du port du masque

Le public pourra solliciter des informations sur le dossier auprès de la société BEAUCE SOLOGNE CARRIERE (B.S.CR) - M. BARENS - ZA Les Muids - 45160 INGRÈ.

Article 4 : Commissaire enquêteur, siège et permanences de l'enquête publique

M. Roland LESSMEISTER, conducteur de travaux en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif d'ORLEANS, siègera à la mairie de VILLAMBLAIN, pour recevoir les observations du public les jours et heures suivants :

- lundi 24 août 2020, de 9h00 à 12h00
- samedi 5 septembre 2020, de 9h00 à 12h00
- mercredi 16 septembre 2020, de 14h00 à 17h00
- vendredi 25 septembre 2020, de 9h00 à 12h00

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra également lui adresser ses observations et propositions par voie postale à la mairie de VILLAMBLAIN, siège de l'enquête publique, et par voie électronique à l'adresse suivante : ddpp-sei-bscr@loiret.gouv.fr

Les observations formulées par le public par voie électronique seront publiées sur le site internet des services de l'État dans le Loiret dans les meilleurs délais.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique en mairies de VILLAMBLAIN et d'ÉPIEDS-EN-BEAUCE, à la préfecture du Loiret - DDPP/SEI et sur le site internet des services de l'État dans le Loiret.

Article 5 : Publicité de l'enquête publique

Un avis portant à la connaissance du public la prescription de l'enquête est publié, par les soins du Préfet du Loiret et aux frais du pétitionnaire, au moins 15 jours avant le début de l'enquête et rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux dans le département du Loiret et dans celui d'Eure-et-Loir.

15 jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute sa durée, ce même avis est :

- affiché en mairie de VILLAMBLAIN, commune d'implantation de l'installation, ainsi qu'en celles d'ÉPIEDS-EN-BEAUCE, de LA CHAPELLE ONZERAIN, de TOURNOISIS, de VILLENEUVE-SUR-CONIE, et dans le département d'EURE-ET-LOIR : en celles de PERONVILLE et de VILLAMPUY, comprises dans le périmètre d'affichage de cette installation classée,
- publié sur le site internet des services de l'État dans le Loiret,
- affiché par le pétitionnaire dans les conditions fixées par l'arrêté ministériel du 24 avril 2012 susvisé.

Article 6 : Décision à l'issue de l'enquête publique

A l'issue de la procédure, le Préfet du Loiret prendra un arrêté de refus ou d'autorisation environnementale assorti de prescriptions.

ANNEXES au rapport du Commissaire Enquêteur, relatif à :

la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES en vue de l'ouverture d'une carrière, d'une installation de traitement et d'une station de transit de produits minéraux sur la commune de VILLAMBLAIN au lieu-dit La Terre des Hôtels

Enquête ouverte du 24/08 au 09/10/2020, par Arrêtés du Préfet du Loiret en dates du 25/06 et 23/09/2020.

Commissaire Enquêteur R. LESSMEISTER désigné par Décision de la Présidente du TA d'Orléans n° E20000050/45 du 23/06/2020.

Article 7 : Application

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret, le commissaire enquêteur, les Maires de VILLAMBLAIN, d'ÉPIEDS-EN-BRAUCE, de LA CHAPELLE ONZERAIN, de TOURNOISIS, de VILLENEUVE-SUR-CONIE, de PERONVILLE et de VILLAMPUY, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le 26 JUIN 2020

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général



THIERRY DEMARET

ANNEXES au rapport du Commissaire Enquêteur, relatif à :
la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES
en vue de l'ouverture d'une carrière, d'une installation de traitement et d'une station de transit de produits minéraux
sur la commune de VILLAMBLAIN au lieu-dit La Terre des Hotels
Enquête ouverte du 24/08 au 09/10/2020, par Arrêtés du Préfet du Loiret en dates du 26/06 et 23/09/2020.
Commissaire Enquêteur R. LESSMEISTER désigné par Décision de la Présidente du TA d'Orléans n° E20000050/45 du 23/06/2020.

Décision de prolongation de l'enquête

Roland LESSMEISTER
Commissaire Enquêteur
23 rue de la Sablonnière
37210 PARCAY - MESLAY

Monsieur le Préfet du Loiret
Direction Départementale de la Protection des
Population
Service de l'environnement Industriel
181 Rue de Bourgogne
45042 - ORLEANS CEDEX 1

PARCAY - MESLAY, le 21 septembre 2020

Objet :

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES en vue de l'ouverture d'une carrière de calcaire, d'une installation de traitement et d'une station de transit de produits minéraux, situées sur le territoire de la commune de VILLAMBLAIN au lieu-dit "La Terre des Hôtels".

Référence :

Arrêté préfectoral en date du 26 juin 2020

Monsieur le Préfet,

Par arrêté de référence, vous avez ouvert l'enquête citée en objet pendant la période du 24 août au 25 septembre 2020.

Face à l'affluence des visiteurs au cours des 3 premières permanences et constatant la faible information du public sur ce projet de Carrière, Installation Classée pour la Protection de l'Environnement, j'ai décidé pour permettre à ce public de mieux s'informer et d'exprimer ses observations, en application du Code de l'Environnement et notamment de son article L 123-9, de prolonger la durée de cette enquête de 14 jours soit jusqu'au 9 octobre 2020.

Par ailleurs, afin de réunir toutes les conditions nécessaires à une large expression du public, je me tiendrai à sa disposition au cours de 2 permanences supplémentaires :

- le vendredi 2 octobre 2020 de 9h00 à 12h00,
- le vendredi 9 octobre de 9h00 à 12h00.

Restant à votre disposition,

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma respectueuse considération.

Roland LESSMEISTER
Commissaire Enquêteur



ANNEXES au rapport du Commissaire Enquêteur, relatif à :
la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES
en vue de l'ouverture d'une carrière, d'une installation de traitement et d'une station de transit de produits minéraux
sur la commune de VILLAMBLAIN au lieu-dit La Terre des Hôtels
Enquête ouverte du 24/08 au 09/10/2020, par Arrêtés du Préfet du Loiret en dates du 26/06 et 23/09/2020.
Commissaire Enquêteur R. LESSMEISTER désigné par Décision de la Présidente du TA d'Orléans n° E20000050/45 du 23/06/2020.

Arrêté de prolongation de l'enquête

**Direction Départementale
de la Protection des Populations
du Loiret**

ARRÊTÉ
prescrivant la prolongation d'une enquête publique
sur la demande d'autorisation environnementale
présentée par la Société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES (B.S.CR)
pour l'ouverture d'une carrière de roches massives (calcaire),
d'une installation de traitement (concassage/criblage en fond de fouille)
et d'une station de transit de produits minéraux
sur le territoire de la commune de VILLAMBLAIN
AU LIEU-DIT « LA TERRE DES HÔTELS »

**Le préfet du Loiret
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU le code de l'environnement, et notamment les articles L.181-10, L.123-2 à L.123-18 et R.123-1 à R.123-23 ;

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

VU l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période ;

VU l'ordonnance n° 2020-580 du 19 mai 2020 fixant les délais applicables à diverses procédures ;

VU l'arrêté ministériel du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R.123-11 du code de l'environnement ;

VU la demande d'autorisation environnementale déposée par la société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES (B.S.CR) le 8 juillet 2019, complétée le 21 février 2020, concernant un projet d'ouverture d'une carrière de roches massives (calcaire) sur le territoire de la commune de VILLAMBLAIN, au lieu-dit « La Terre des Hôtels », ainsi qu'une installation de traitement (concassage/criblage en fond de fouille) et d'une station de transit de produits minéraux ;

VU l'ensemble des pièces, plans et études complémentaires (notamment l'étude d'impact et son résumé non technique) produits à l'appui de la demande précitée ;

VU le rapport de l'inspecteur de l'environnement de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre-Val de Loire du 19 mars 2020 ;

VU la décision n° E20000050/45 de la Présidente du Tribunal Administratif d'ORLEANS désignant M. Roland LESSMEISTER, conducteur de travaux en retraite, en qualité de commissaire enquêteur ;

ANNEXES au rapport du Commissaire Enquêteur, relatif à :
la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES
en vue de l'ouverture d'une carrière, d'une installation de traitement et d'une station de transit de produits minéraux
sur la commune de VILLAMBLAIN au lieu-dit La Terre des Hôtels
Enquête ouverte du 24/08 au 09/10/2020, par Arrêtés du Préfet du Loiret en dates du 26/06 et 23/09/2020.
Commissaire Enquêteur R. LESSMEISTER désigné par Décision de la Présidente du TA d'Orléans n° E20000050/45 du 23/06/2020.

VU la consultation de l'autorité environnementale sur le fondement de l'article R.122-7 du code de l'environnement ;

VU l'arrêté préfectoral du 26 juin 2020 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES (B.S.CR) pour l'ouverture d'une carrière de roches massives (calcaire), d'une installation de traitement (concassage/criblage en fond de fouille) et d'une station de transit de produits minéraux sur le territoire de la commune de VILLAMBLAIN au lieu-dit « La Terre des Hôtels »

CONSIDERANT :

- que les activités projetées sont soumises à autorisation au titre des rubriques 2510-1, 2515-1 et 2517-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement et à évaluation environnementale systématique,
- qu'il y a lieu de soumettre la demande du pétitionnaire à l'enquête publique réglementaire,

CONSIDERANT qu'à la demande du commissaire enquêteur, une prolongation de l'enquête publique est nécessaire afin de garantir la bonne information du public et la participation de toutes les personnes concernées par ce projet, dans le respect des règles sanitaires actuelles,

sous proposition du Secrétaire Général de la préfecture du Loiret,

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : Objet de l'arrêté

L'enquête publique ouverte du 24 août au 25 septembre 2020 inclus sur le dossier présenté par la société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES (B.S.CR) dont le siège social est situé chemin des Grands Champs 41000 BLOIS, en vue d'être autorisée à ouvrir et exploiter une carrière de roches massives (calcaire) sur le territoire de la commune de VILLAMBLAIN, au lieu-dit « La Terre des Hôtels », ainsi qu'une installation de traitement (concassage/criblage en fond de fouille) et d'une station de transit de produits minéraux, est prolongée jusqu'au 9 octobre 2020 inclus.

Article 2 : Contenu du dossier d'autorisation

Le dossier constitué par le pétitionnaire - comprenant notamment une étude d'impact et son résumé non technique - ainsi que les pièces de procédures relatives à cette enquête publique, dont l'avis de l'autorité environnementale, sera déposé en mairies de VILLAMBLAIN et d'EPIEDS-EN-BEAUCE, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet, paraphé par le commissaire enquêteur.

Ce dossier sera également consultable sur un poste informatique à la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) du Loiret et sur le site Internet des services de l'État dans le Loiret (www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Sécurité-et-risques/Risques).

Les mesures barrières et de distanciation mises en place par les mairies de VILLAMBLAIN, EPIEDS-EN-BEAUCE et à la DDPP pour l'accueil du public, qui doit être appliqué partout, dans le cadre de la lutte de l'épidémie de covid-19 sont les suivantes :

Mairie de VILLAMBLAIN :

Mesures barrières et distanciation : marquage au sol
Consultation du dossier dans la salle du conseil (entrée indépendante avec fenêtres, adjacente au bureau du secrétariat de la mairie)
Mise à disposition de gel hydroalcoolique et désinfection de la table
Obligation du port du masque, masque disponible si besoin à la mairie

Le commissaire enquêteur pourra être présent dans la salle du conseil et les personnes en attente dans la salle d'attente de la mairie, adjacente au bureau du secrétariat.

Mairie d'ÉPIEDS-EN-BEAUCE :

Une salle équipée d'une fenêtre sera mise à disposition du public ainsi que du gel hydro alcoolique.

DDPP du Loiret :

Consultation du dossier, version informatique, dans un bureau aéré après chaque passage ; une personne à la fois

Mise à disposition de gel hydro-alcoolique, désinfection de la table et de l'ordinateur avant et après chaque passage

Obligation du port du masque

Le public pourra solliciter des informations sur le dossier auprès de la société BEAUCE SOLOGNE CARRIERE (B.S.CR) - M. BARENS - ZA Les Muids - 45160 INGRE.

Article 4 : Convocation complémentaire d'ores et des permanences de l'enquête publique

M. Roland LESSMEISTER, conducteur de travaux en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif d'ORLEANS, siège à la mairie de VILLAMBLAIN, assurera les permanences complémentaires suivantes :

- vendredi 2 octobre 2020, de 9h00 à 12h00
- vendredi 9 octobre 2020, de 9h00 à 12h00

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra également lui adresser ses observations et propositions par voie postale à la mairie de VILLAMBLAIN, siège de l'enquête publique, et par voie électronique à l'adresse suivante : ddpp-sei-bacc@loiret.gouv.fr

Les observations formulées par le public par voie électronique seront publiées sur le site Internet des services de l'État dans le Loiret dans les meilleurs délais.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique en mairies de VILLAMBLAIN et d'ÉPIEDS-EN-BEAUCE, à la préfecture du Loiret - DDPP/SEI et sur le site Internet des services de l'État dans le Loiret.

Article 5 : Publication de l'avis de l'enquête publique

Un avis portant à la connaissance du public la prescription de l'enquête est publié, par les soins du Préfet du Loiret et aux frais du pétitionnaire, dans deux journaux locaux dans le département du Loiret et dans celui d'Eure-et-Loir le 25 septembre 2020 au plus tard.

Avant cette même date au plus tard et pendant toute la durée de l'enquête, ce même avis est :

- affiché en mairie de VILLAMBLAIN, communes d'implantation de l'installation, ainsi qu'en celles d'ÉPIEDS-EN-BEAUCE, de LA CHAPELLE ONZERAIN, de TOURNOISIS, de VILLENEUVE-SUR-COINIE, et dans le département d'EURE-ET-LOIR : en celles de PERONVILLE et de VILLAMPUY, comprises dans le périmètre d'affichage de cette installation classée,
- publié sur le site Internet des services de l'État dans le Loiret,
- affiché par le pétitionnaire dans les conditions fixées par l'arrêté ministériel du 24 avril 2012 susvisé.

Article 6 : Réception de l'avis de l'enquête publique

A l'issue de la procédure, le Préfet du Loiret prendra un arrêté de refus ou d'autorisation environnementale assorti de prescriptions.

ANNEXES au rapport du Commissaire Enquêteur, relatif à :

la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES en vue de l'ouverture d'une carrière, d'une installation de traitement et d'une station de transit de produits minéraux sur la commune de VILLAMBLAIN au lieu-dit La Terre des Hotels

Enquête ouverte du 24/08 au 09/10/2020, par Arrêtés du Préfet du Loiret en dates du 26/06 et 23/09/2020.

Commissaire Enquêteur R. LESSMEISTER désigné par Décision de la Présidente du TA d'Orléans n° E20000050/45 du 23/06/2020.

Article 7.1. Article 11a

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret, le commissaire enquêteur, les Maires de VILLAMBLAIN, d'EPEDS-EN-BEAUCE, de LA CHAPELLE ONZERAIN, de TOURNOISIS, de VILLENEUVESUR-COINTE, de PERONVILLE et de VILLAMPUY, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le

23 SEP. 2020

Le Préfet,

Pour le préfet,
et par délégation,
Le Secrétaire général


Thierry DEMARET

Avis de l'enquête publique initiale**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE****SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION
ENVIRONNEMENTALE**

(Articles L.123-2 à L.123-18, R.123-3 à R.123-27 du Code de l'Environnement)

OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE RELATIVE À UN PROJET D'OUVERTURE D'UNE CARRIERE DE ROCHES MASSIVES (CALCAIRE) SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE VILLAMBLAIN, AU LIEU-DIT « LA TERRE DES HÔTELS », D'UNE INSTALLATION DE TRAITEMENT (CONCASSAGE/CRIBLAGE EN FOND DE FOUILLE) ET D'UNE STATION DE TRANSIT DE PRODUITS MINÉRAUX.

PERSONNE RESPONSABLE DU PROJET : SOCIÉTÉ BEAUCE SOLOGNE CARRIERES (B.S.CR) (SIEGE SOCIAL : CHEMIN DES GRANDS CHAMPS – 41000 BLOIS)

EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION : 45310 VILLAMBLAIN

DURÉE DE L'ENQUÊTE : 33 JOURS, DU LUNDI 24 AOÛT AU VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2020 INCLUS.

LE DOSSIER, COMPORTANT NOTAMMENT UNE ÉTUDE D'IMPACT, SON RESUMÉ NON TECHNIQUE ET L'AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE, EST DÉPOSÉ EN MAIRIES DE VILLAMBLAIN ET D'ÉPIEDS-EN-BEAUCE OÙ LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE PENDANT LES HEURES HABITUELLES D'OUVERTURE ET FORMULER SES OBSERVATIONS SUR UN REGISTRE OUVERT À CET EFFET.

CE DOSSIER SERA AUSSI CONSULTABLE SUR UN POSTE INFORMATIQUE À LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DU LOIRET (DDPP) SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT SOLlicitÉ À L'ADRESSE COURRIELLE « ddpp-sci@loiret.gouv.fr » OU PAR TÉLÉPHONE AU 02.38.42.42.78 AUX HORAIRES HABITUELLES D'OUVERTURE AINSI QUE SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE LOIRET : ([WWW.LOIRET.GOUV.FR/POLITIQUES-PUBLIQUES/SECURITE ET RIBQUES/RISQUES](http://WWW.LOIRET.GOUV.FR/POLITIQUES-PUBLIQUES/SECURITE%20ET%20RISQUES))

DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19, DES MESURES BARRIÈRES ET DE DISTANCIATION SONT MISES EN PLACE PAR CES MAIRIES ET LA DDPP POUR L'ACCUEIL DU PUBLIC QUI DEVRA ÊTRE MUNI D'UN MASQUE.

LE PUBLIC POURRA ÉGALEMENT OBTENIR DES INFORMATIONS SUR LE PROJET AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ BEAUCE SOLOGNE CARRIERES (BSCR) – (M. BARENS – ZA LES MUIDS – 45140 INGRE).

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : M. ROLAND LESSMEISTER, CONDUCTEUR DE TRAVAUX EN RETRAITE, DÉSIGNÉ EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SE TIENDRA À LA DISPOSITION DU PUBLIC À LA MAIRIE DE VILLAMBLAIN AUX DATES SUIVANTES:

- LUNDI 24 AOÛT 2020 DE 9H00 À 12H00
- SAMEDI 5 SEPTEMBRE 2020 DE 9H00 À 12H00
- MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2020 DE 14H00 À 17H00
- VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2020 DE 9H00 À 12H00

DES OBSERVATIONS POURRONT LUI ÊTRE ADRESSÉES PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PAR VOIE POSTALE À LA MAIRIE DE VILLAMBLAIN. SIEGE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, OÙ ELLES SERONT ANNEXÉES AU REGISTRE D'ENQUÊTE.

LE PUBLIC POURRA ÉGALEMENT TRANSMETTRE SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS PAR MESSAGERIE ÉLECTRONIQUE À L'ADRESSE « ddpp-sci-bact@loiret.gouv.fr » PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE. LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS TRANSMISES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE SERONT CONSULTABLES SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE LOIRET DANS LES MEILLEURS DÉLAIS.

LE RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR ET SES CONCLUSIONS SERONT CONSULTABLES PENDANT UN AN À COMPTER DE LA CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE EN MAIRIES DE VILLAMBLAIN ET D'ÉPIEDS-EN-BEAUCE, À LA PRÉFECTURE DU LOIRET – DDPP/SEI ET SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE LOIRET.

À L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE, LE PRÉFET DU LOIRET PRENDRA UN ARRÊTÉ DE REFUS OU D'AUTORISATION ASSORTI DE PRÉSCRIPTIONS.

ANNEXES au rapport du Commissaire Enquêteur, relatif à :

la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES en vue de l'ouverture d'une carrière, d'une installation de traitement et d'une station de transit de produits minéraux sur la commune de VILLAMBLAIN au lieu-dit La Terre des Hôtels

Enquête ouverte du 24/08 au 09/10/2020, par Arrêtés du Préfet du Loiret en dates du 26/08 et 23/09/2020.

Commissaire Enquêteur R. LESSMEISTER désigné par Déclaration de la Présidente du TA d'Orléans n° E20000050/45 du 23/06/2020.

Avis de la prolongation de l'enquête

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

(Articles L.123-2 à L.123-18, R.123-3 à R.123-27 du Code de l'Environnement)

OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE RELATIVE A UN PROJET D'OUVERTURE D'UNE CARRIERE DE ROCHE MASSIVES (CALCAIRE) SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE VILLAMBLAIN, AU LIEU-DIT « LA TERRE DES HOTELS », D'UNE INSTALLATION DE TRAITEMENT (CONCASSAGE/CRIBLAGE EN FOND DE FOUILLE) ET D'UNE STATION DE TRANSIT DE PRODUITS MINERAUX

PERSONNE RESPONSABLE DU PROJET : SOCIETE BEAUCE SOLOGNE CARRIERES (B.S.C.R) (SIEGE SOCIAL : CHEMIN DES GRANDS CHAMPS - 41000 BLOIS)

EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION : 45310 VILLAMBLAIN

DUREE DE L'ENQUETE : INITIALEMENT PREVUE DU LUNDI 24 AOÛT AU VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2020, CETTE ENQUETE EST PROLONGEE JUSQU'AU 9 OCTOBRE INCLUS, SOIT 47 JOURS CONSECUTIFS, AFIN DE GARANTIR LA BONNE INFORMATION DU PUBLIC ET LA PARTICIPATION DE TOUTES LES PERSONNES CONCERNEES PAR CE PROJET, DANS LE RESPECT DES REGLES SANITAIRES ACTUELLES.

LE DOSSIER, COMPORTANT NOTAMMENT UNE ETUDE D'IMPACT, SON RESUME NON TECHNIQUE ET L'AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE, SERA CONSULTABLE

- EN MAIRIES DE VILLAMBLAIN ET D'EPIEDS-EN-BEAUCE OU LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE PENDANT LES HEURES HABITUELLES D'OUVERTURE ET FORMULER SES OBSERVATIONS SUR UN REGISTRE OUVERT A CET EFFET.

- SUR UN POSTE INFORMATIQUE A LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DU LOIRET (DDPP) SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT SOLICITEE A L'ADRESSE COURRIELLE « ddpp-sei@loiret.gouv.fr » OU PAR TELEPHONE AU 02 38 42 42 78 AUX HORAIRES HABITUELLES D'OUVERTURE AINSI QUE SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ETAT DANS LE LOIRET : (WWW.LOIRET.GOUV.FR/POLITIQUES-PUBLIQUES/SECURITE ET RISQUES/RISQUES)

DEPUIS LE DEBUT DE LA MISE EN OEUVRE DE COVID-19, DES MESURES D'ADAPTATION DES SERVICES PUBLICS ONT ETE PRISES EN COMPTES EN VUE DE LA PREVENTION ET DE LA MAINTIENNE DE LA SECURITE DES PERSONNES ET DES BIENS.

LE PUBLIC POURRA EGALEMENT OBTENIR DES INFORMATIONS SUR LE PROJET AUPRES DE LA SOCIETE BEAUCE SOLOGNE CARRIERES (BSCR) -- (M BARENS -- ZALLS MUDES -- 45140 INGRE).

COMMISSAIRE ENQUETEUR : M. ROLAND LESSMEISTER, CONDUCTEUR DE TRAVAUX EN RETRAITE, DESIGNÉ EN QUALITE DE COMMISSAIRE ENQUETEUR SE TIENDRA A LA DISPOSITION DU PUBLIC A LA MAIRIE DE VILLAMBLAIN AUX DATES SUIVANTES.

- VENDREDI 2 OCTOBRE 2020 DE 9H00 À 12H00
- VENDREDI 9 OCTOBRE 2020 DE 9H00 À 12H00

DES OBSERVATIONS POURRONT LUI ETRE ADRESSEES PENDANT LA DUREE DE L'ENQUETE PAR VOIE POSTALE A LA MAIRIE DE VILLAMBLAIN. SEULEMENT LES OBSERVATIONS TRANSMISEES PAR VOIE ELECTRONIQUE SERONT ANNEXEES AU REGISTRE D'ENQUETE

LE PUBLIC POURRA EGALEMENT TRANSMETTRE SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS PAR MESSAGERIE ELECTRONIQUE A L'ADRESSE « ddpp-sei-bcc@loiret.gouv.fr » PENDANT LA DUREE DE L'ENQUETE PUBLIQUE. LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS TRANSMISEES PAR VOIE ELECTRONIQUE SERONT CONSULTABLES SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ETAT DANS LE LOIRET DANS LES MEILLEURS DELAIS.

LE RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR ET SES CONCLUSIONS SERONT CONSULTABLES PENDANT UN AN A COMPTER DE LA CLOTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE EN MAIRIES DE VILLAMBLAIN ET D'EPIEDS-EN-BEAUCE, A LA PREFECTURE DU LOIRET - DDPP/SHI ET SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ETAT DANS LE LOIRET

A L'ISSUE DE LA PROCEDURE REGLEMENTAIRE, LE PREFET DU LOIRET PRENDRA UN ARRETE DE REFUS OU D'AUTORISATION ASSORTI DE PRESCRIPTIONS.

ANNEXES au rapport du Commissaire Enquêteur, relatif à :

la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES
en vue de l'ouverture d'une carrière, d'une installation de traitement et d'une station de transit de produits minéraux
sur la commune de VILLAMBLAIN au lieu-dit La Terre des Hotels

Enquête ouverte du 24/08 au 09/10/2020, par Arrêtés du Préfet du Loiret en dates du 26/06 et 23/09/2020.

Commissaire Enquêteur R. LESSMEISTER désigné par Décision de la Présidente du TA d'Orléans n° E20000050/45 du 23/06/2020.

Contrôle de l'affichage
(10 août 2020)

Affichages dans les Mairies dans un rayon de 3 km autour du projet

VILLAMBLAIN - Mairie



Affichage format A3 jaune sur la porte de la Mairie, parfaitement visible de la voie publique y compris lors des périodes de fermeture de la Mairie, rappel de l'affiche sur le tableau d'affichage (façade principale).

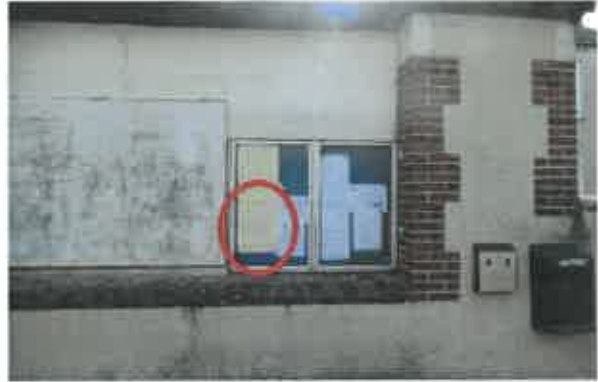
VILLAMPUY - Mairie



Affichage format A3 blanc sur le tableau d'affichage de la Mairie (façade principale), visible de la voie publique y compris lors des périodes de fermeture de la Mairie.

ANNEXES au rapport du Commissaire Enquêteur, relatif à :
la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES
en vue de l'ouverture d'une carrière, d'une installation de traitement et d'une station de transit de produits minéraux
sur la commune de VILLAMBLAIN au lieu-dit La Terre des Hôtels
Enquête ouverte du 24/08 au 09/10/2020, par Arrêtés du Préfet du Loiret en dates du 26/06 et 23/09/2020.
Commissaire Enquêteur R. LESSMEISTER désigné par Décision de la Présidente du TA d'Orléans n° E20000050/45 du 23/06/2020.

PERONVILLE - Mairie



Affichage format A3 jaune sur le tableau d'affichage de la Mairie (mur d'enceinte), parfaitement visible de la voie publique y compris lors des périodes de fermeture de la Mairie.

VILLENEUVE SUR CONIE - Mairie



Affichage format A3 blanc sur le tableau d'affichage de la Mairie (façade latérale), parfaitement visible de la voie publique y compris lors des périodes de fermeture de la Mairie.

LA CHAPELLE ONZERAIN - Mairie



Affichage format A3 blanc sur le tableau d'affichage de la Mairie (façade principale), parfaitement visible de la voie publique y compris lors des périodes de fermeture de la Mairie.

ANNEXES au rapport du Commissaire Enquêteur, relatif à :
la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES
en vue de l'ouverture d'une carrière, d'une installation de traitement et d'une station de transit de produits minéraux
sur la commune de VILLAMBLAIN au lieu-dit La Terre des Hotels
Enquête ouverte du 24/08 au 09/10/2020, par Arrêtés du Préfet du Loiret en dates du 26/06 et 23/09/2020.
Commissaire Enquêteur R. LESSMEISTER désigné par Décision de la Présidente du TA d'Orléans n° E20000050/45 du 23/06/2020.

TOURNOISIS - Mairie



Affichage format A3 blanc sur le tableau d'affichage de la Mairie (façade principale), parfaitement visible de la voie publique y compris lors des périodes de fermeture de la Mairie.

EPIEDS EN BEAUCE - Mairie



Affichage format A3 blanc sur une cloison intérieure de la Mairie, visible uniquement des visiteurs qui peuvent entrer dans les locaux, donc exclusivement lors des périodes d'ouverture de la Mairie.

ANNEXES au rapport du Commissaire Enquêteur, relatif à :
la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES
en vue de l'ouverture d'une carrière, d'une installation de traitement et d'une station de transit de produits minéraux
sur la commune de VILLAMBLAIN au lieu-dit La Terre des Hotels
Enquête ouverte du 24/08 au 09/10/2020, par Arrêtés du Préfet du Loiret en dates du 26/06 et 23/09/2020.
Commissaire Enquêteur R. LESSMEISTER désigné par Décision de la Présidente du TA d'Orléans n° E20000050/45 du 23/06/2020.

Affichages autour du site du projet dans le rayon de 3 km.

ENTREE DU SITE DU PROJET



Affichage format A2 jaune, parfaitement visible de la voie publique avec possibilité de garer un véhicule en sécurité (accotement et chemin).

CARREFOUR ROUTE DEPARTEMENTALE 955 EN PROVENANCE D'ORLEANS ET VOIE COMMUNALE 2 VERS LA CHAPELLE ONZERAIN (rayon des 3 km)



Affichage format A2 jaune, difficilement visible de la voie publique par les automobilistes arrivant d'Orléans. Une meilleure orientation du panneau l'aurait rendu nettement plus efficace.



ANNEXES au rapport du Commissaire Enquêteur, relatif à :
la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES
en vue de l'ouverture d'une carrière, d'une installation de traitement et d'une station de transit de produits minéraux
sur la commune de VILLAMBLAIN au lieu-dit La Terre des Hotels
Enquête ouverte du 24/08 au 09/10/2020, par Arrêtés du Préfet du Loiret en dates du 26/06 et 23/09/2020.
Commissaire Enquêteur R. LESSMEISTER désigné par Décision de la Présidente du TA d'Orléans n° E20000050/45 du 23/06/2020.

CARREFOUR
ROUTE DEPARTEMENTALE 955 EN PROVENANCE DE CHATEAUDUN
ET VOIE D'ACCES AU LIEU-DIT "LA MOUISE"
(rayon des 3 km)



Affichage format A2 jaune, visible de la voie publique par les automobilistes arrivant de Chateaudun.
Possibilité de garer un véhicule en sécurité (accotement et chemin).

ANNEXES au rapport du Commissaire Enquêteur, relatif à :
la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES
en vue de l'ouverture d'une carrière, d'une installation de traitement et d'une station de transit de produits minéraux
sur la commune de VILLAMBLAIN au lieu-dit La Terre des Hotels
Enquête ouverte du 24/08 au 09/10/2020, par Arrêtés du Préfet du Loiret en dates du 26/06 et 23/09/2020.
Commissaire Enquêteur R. LESSMEISTER désigné par Décision de la Présidente du TA d'Orléans n° E20000050/45 du 23/06/2020.

Attestations de parutions des annonces légales de l'enquête initiale1^{ère} parution dans un 1^{er} journal pour le LOIRET**ATTESTATION DE PARUTION**

Cette annonce (Ref : CF69605, N°153872) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

La République du Centre

Édition : La République du Centre (Loiret)

Date de parution : 21/07/2020

Fait le 3 Juillet 2020

La Directrice Générale de Centre France Publicité

Marylène GUERARD

Centre France Publicité est habilité à attester des parutions prévues dans le journal précité.

Centre France Publicité s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait préager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées. Conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerces concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale : www.actuelogales.fr.

Centre France Publicité, Service annonces légales, 45, rue du Cloc Four – BP 00124
63020 Clermont-Ferrand Cedex 2 – RCS Clermont-Ferrand B 329 337 064
SA au capital de 40.000 €. E-mail: annoncesofficiales@centrefrance.com

Commune de VILLAMBLAIN

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

LE PRÉFET DU LOIRET COMMUNIQUE :

Une enquête publique de 30 jours sera ouverte, du lundi 24 août au vendredi 25 septembre 2020 inclus, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES (S.B.C.S.), concernant un projet d'ouverture d'une carrière de roches locales (calcaire) sur le territoire de la commune de VILLAMBLAIN, en l'absence de titre des titres de propriété, d'une installation de traitement (concassage, criblage en lieu et place) et d'une station de transit de produits minéraux.

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, sera réservé aux techniciens et l'avis de l'autorité environnementale est déposé en copies de VILLAMBLAIN et d'EPREUX-EN-RENAUCE où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et heures indiqués d'ouverture d'actes réservés et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet.

Ce dossier sera aussi consultable sur un poste informatique à la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) du Loiret sur rendez-vous uniquement collecté à l'adresse email ddpp@loiret.gouv.fr, pendant ou par téléphone au 02.38.42.42.38 aux heures habituelles d'ouverture ainsi que sur le site Internet des services de l'État dans le Loiret (www.loiret.gouv.fr/Portails-publics/accueil-et-contacts).

En raison de la lutte contre l'épidémie de COVID-19, des mesures particulières sont prises en place.

Le public peut solliciter des informations sur le dossier auprès de la SOCIÉTÉ BEAUCE SOLOGNE CARRIERES (M. BARRIS – 24 des Hôtels – 45100 EPREUX).

Le correspondant empêcheur, M. Roland LESSMEISTER, coordinateur de bureau en retraite, se trouve à la disposition du public pour recevoir ses observations au mairie de VILLAMBLAIN le lundi 24 août 2020 de 9H00 à 12H00, le samedi 5 septembre 2020 de 9H00 à 12H00, le mercredi 10 septembre de 14H00 à 17H00 et le vendredi 25 septembre 2020 de 9H00 à 12H00.

Des observations pourront lui être collectées par voie postale pendant le délai de l'enquête à la mairie de VILLAMBLAIN, siège de l'enquête publique, où elles seront inscrites au registre d'enquête.

Le public pourra également transmettre ses observations et propositions par message électronique à l'adresse avis-enquete@loiret.gouv.fr pendant le délai de l'enquête publique. Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables sur le site Internet des services de l'État dans le Loiret dans les meilleurs délais.

Le rapport du coordinateur empêcheur et les conclusions seront consultables pendant ou en le compte de la commune de l'enquête publique au mairie de VILLAMBLAIN et d'EPREUX-EN-RENAUCE, à la préfecture du Loiret – DDPP/SEI et sur le site Internet des services de l'État dans le Loiret.

A l'issue de la procédure réglementaire, le Préfet du Loiret prendra un arrêté de refus ou d'autorisation assorti de prescriptions.

ANNEXES au rapport du Commissaire Enquêteur, relatif à :

la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES en vue de l'ouverture d'une carrière, d'une installation de traitement et d'une station de transit de produits minéraux sur la commune de VILLAMBLAIN au lieu-dit La Terre des Hôtels

Enquête ouverte du 24/08 au 09/10/2020, par Arrêtés du Préfet du Loiret en dates du 26/06 et 23/09/2020.

Commissaire Enquêteur R. LESSMEISTER désigné par Décision de la Présidente du TA d'Orléans n° E20000050/45 du 23/06/2020.

1^{ère} parution dans un 2^{ème} journal pour le LOIRET

 **CentreFrance**
Publicité

le courrier
du Loiret

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Ref : CF69608, N°153876) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Le Courrier du Loiret

Edition : Le Courrier du Loiret (Loiret)

Date de parution : 23/07/2020

Fait le 3 Juillet 2020

La Directrice Générale de Centre France Publicité



Marylène GUERARD

Commune de VILLAMBLAIN

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

LE PRÉFET DU LOIRET COMMUNIQUE :

Une enquête publique de 10 jours sera ouverte, du lundi 24 août au vendredi 29 septembre 2020 inclus, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES (B.S.C.C.), concernant un projet d'ouverture d'une carrière de roches massives (calcaire) sur le territoire de la commune de VILLAMBLAIN, en l' lieu-dit La Terre des Hôtels, d'une installation de traitement (concassage/crédilage en bord de falaise) et d'une station de transit de produits minéraux.

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, sera exposé aux habitants et l'avis de l'autorité environnementale sera déposé au sein de la commune de VILLAMBLAIN et d'EPREUX-EN-BAUCE et le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et heures indiqués ci-dessous sur le terrain et fournir ses observations sur un registre ouvert à cet effet.

Ce dossier sera aussi consultable sur un point d'information à la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) du Loiret sur rendez-vous uniquement adressé à l'adresse email ddpp@loiret.gouv.fr, jusqu'au jour limite de 08:00 à 16:00 sur les heures habituelles d'ouverture ainsi que sur le site Internet des services de l'Etat dans le Loiret (www.loiret.gouv.fr/Portails-publicite/partenaires) et depuis l'étranger.

Dans la cadre de la loi relative à l'égalité de territoires et au développement rural, des sessions publiques seront mises en place.

Le public pourra solliciter des informations sur le dossier auprès de la SOCIÉTÉ BEAUCE SOLOGNE CARRIERES (M. BARRIS - ZA des MAÛS - 45100 VIGNE).

Les observations écrites, M. Richard LESSMEISTER, coordinateur de bureau en matière, se feront à la disposition du public pour recevoir ses observations au sein de VILLAMBLAIN le mardi 24 août 2020 de 08:00 à 12:00, le samedi 5 septembre 2020 de 08:00 à 12:00, le vendredi 16 septembre de 08:00 à 17:00 et le vendredi 25 septembre 2020 de 08:00 à 12:00.

Des observations pourront être faites également par voie postale pendant la durée de l'enquête à la mairie de VILLAMBLAIN, siège de l'enquête publique, où elles seront annexées au registre d'enquête.

Le public pourra également transmettre ses observations et propositions par messagerie électronique à l'adresse ddpp@loiret.gouv.fr pendant la durée de l'enquête publique. Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables sur le site Internet des services de l'Etat dans le Loiret dans les meilleurs délais.

Le rapport de conclusions à l'issue de ces consultations sera consultable pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique au sein de la commune de VILLAMBLAIN et d'EPREUX-EN-BAUCE, à la préfecture du Loiret - 45000 Orléans et sur le site Internet des services de l'Etat dans le Loiret.

A l'issue de la procédure réglementaire, le Préfet du Loiret prendra sa décision de suite ou d'autorisation assorti de prescriptions.

Centre France Publicité est habilité à attester des parutions prévues dans le journal précité.

Centre France Publicité s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait préjuger de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées. Conformément au décret n° 2012-1647 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale : www.eculegales.fr.

Centre France Publicité, Service annonces légales, 45, rue du Clos Four - BP 80124
63020 Clermont-Ferrand Cedex 2 - RCS Clermont-Ferrand B 329 337 984
SA au capital de 40.000 €. E-mail: annoncesofficelles@centrefrance.com

ANNEXES au rapport du Commissaire Enquêteur, relatif à :
la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES
en vue de l'ouverture d'une carrière, d'une installation de traitement et d'une station de transit de produits minéraux
sur la commune de VILLAMBLAIN au lieu-dit La Terre des Hôtels
Enquête ouverte du 24/08 au 09/10/2020, par Arrêtés du Préfet du Loiret en dates du 26/06 et 23/09/2020.
Commissaire Enquêteur R. LESSMEISTER désigné par Décision de la Présidente du TA d'Orléans n° E20000050/45 du 23/06/2020.

1^{ère} parution dans un 1^{er} journal pour l'EURE ET LOIR



ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Ref : CF69607, N°153874) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

L'Echo Républicain

Edition : L'Echo Républicain - Eure et Loir
Date de parution : 22/07/2020

Fait le 3 Juillet 2020

La Directrice Générale de Centre France Publicité

Marylène GUERARD

Centre France Publicité est habilité à attester des parutions prévues dans le journal précité.

Centre France Publicité s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait préjuger de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées. Conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale : www.actulegales.fr.

Centre France Publicité, Service annonces légales, 45, rue du Clos Four – BP 90124
63020 Clermont-Ferrand Cedex 2 – RCS Clermont-Ferrand B 329 337 884
SA au capital de 40.000 €. E-mail: annoncesofficiales@centrefrance.com

Commune de VILLAMBLAIN

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

LE PREFET DU LOIRET COMMUNIQUE :

Une enquête publique de 10 jours sera ouverte, du lundi 24 août au vendredi 25 septembre 2020 inclus, sur le dossier d'autorisation environnementale présentée par la Société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES (B.S.C.), concernant un projet d'ouverture d'une carrière de roches massives foliacées sur la commune de VILLAMBLAIN, au lieu-dit « La Terre des Hôtels », d'une installation de traitement (concassage/tri/séjour au bord de l'eau) et d'une station de transit de produits minéraux.

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, sera exposé aux échelles et l'avis de l'autorité environnementale est déposé en mairie de VILLAMBLAIN et d'EPRES-EN-RENUCE où le public pourra en prendre connaissance pendant heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et consulter ses observations sur un registre ouvert à cet effet.

Ce dossier sera aussi consultable sur un point d'information à la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) du Loiret sur rendez-vous uniquement réservé à l'adresse suivante : ddpp-mairie@ddpp-loiret.gouv.fr ou 02 38 49 41 31 aux heures habituelles d'ouverture ainsi que sur le site Internet des mairies de l'Etat dans le Loiret (www.loiret.gouv.fr/Portals/0/publicite/publique/avisavisetdopages/avisavisetdopages).

Dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID-19, des mesures barrières sont mises en place.

Le public pourra solliciter des informations sur le dossier auprès de la SO-CIETE BEAUCE SOLOGNE CARRIERES (SA 04955 – SA des Hôtels – 45000 EPRES).

Le coordinateur enquêteur, M. Roland LESSMEISTER, coordinateur de terrain en matière, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations au mairie de VILLAMBLAIN le lundi 24 août 2020 de 9h00 à 12h00, le samedi 5 septembre 2020 de 9h00 à 12h00, le mercredi 18 septembre de 14h00 à 17h00 et le vendredi 25 septembre 2020 de 9h00 à 12h00.

Des observations pourront lui être adressées par voie postale pendant la durée de l'enquête à la mairie de VILLAMBLAIN, siège de l'enquête publique, où elles seront consultées au registre d'enquête.

Le public pourra également transmettre ses observations et propositions par messagerie électronique à l'adresse avisavisetdopages@loiret.gouv.fr pendant la durée de l'enquête publique. Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables sur le site Internet des services de l'Etat ainsi que le Loiret dans les meilleurs délais.

Le support de consultation en matière de consultation sera consultable pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique au mairie de VILLAMBLAIN et d'EPRES-EN-RENUCE, à la préfecture du Loiret - DDP/YSI et sur le site Internet des mairies de l'Etat dans le Loiret.

A l'issue de la procédure réglementaire, le Préfet du Loiret prendra en compte les avis et observations recueillis de l'enquête.

ANNEXES au rapport du Commissaire Enquêteur, relatif à :

la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES en vue de l'ouverture d'une carrière, d'une installation de traitement et d'une station de transit de produits minéraux sur la commune de VILLAMBLAIN au lieu-dit La Terre des Hôtels

Enquête ouverte du 24/08 au 09/10/2020, par Arrêtés du Préfet du Loiret en dates du 26/06 et 23/09/2020.

Commissaire Enquêteur R. LESSMEISTER désigné par Décision de la Présidente du TA d'Orléans n° E20000050/45 du 23/06/2020.

1^{ère} parution dans un 2^{ème} journal pour l'EURE ET LOIR



ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Ref : CF69609, N°153877) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Horizons

Edition : Horizons 28

Date de parution : 24/07/2020

Fait le 3 Juillet 2020

La Directrice Générale de Centre France Publicité

Marylène GUERARD

Centre France Publicité est habilité à attester des parutions prévues dans le journal précité.

Centre France Publicité s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présumer de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées. Conformément au décret n° 2012-1647 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale : www.actulegales.fr.

Centre France Publicité, Service annonces légales, 46, rue du Clos Four – BP 60124
63020 Clamont-Ferrand Cedex 2 – RCS Clamont-Ferrand B 329 337 984
SA au capital de 46.000 €. E-mail: annoncesofficielles@centrefrance.com

ANNEXES au rapport du Commissaire Enquêteur, relatif à :
la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES
en vue de l'ouverture d'une carrière, d'une installation de traitement et d'une station de transit de produits minéraux
sur la commune de VILLAMBLAIN au lieu-dit La Terre des Hôtels
Enquête ouverte du 24/08 au 09/10/2020, par Arrêtés du Préfet du Loiret en dates du 26/06 et 23/09/2020.
Commissaire Enquêteur R. LESSMEISTER désigné par Décision de la Présidente du TA d'Orléans n° E20000050/45 du 23/06/2020.

Commune de VILLAMBLAIN

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

sur une demande d'autorisation environnementale

LE PRÉFET DU LOIRET COMMUNIQUE :

Une enquête publique de 33 jours sera ouverte, du mardi 24 août au vendredi 25 septembre 2020 inclus, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES (S.S.C.), concernant un projet d'ouverture d'une carrière de roches massives (calcaire) sur le territoire de la commune de VILLAMBLAIN, au lieu-dit « La Terre des Hôtels », d'une installation de traitement (concasseur et criblage en fond de vallée) et d'une station de transit de produits minéraux.

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, est mis en consultation au sein de l'unité territoriale environnementale adossée au bureau de VILLAMBLAIN et d'EPREUX-EN-BEAUCE où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture des bureaux et formulaire ses observations sur un registre ouvert à cet effet.

Ce dossier sera consultable sur un poste informatique à la Direction Départementale de la Protection des Populations (DPP) du Loiret sur rendez-vous uniquement valables à l'adresse ci-dessous indiquée, ouverte du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00 sur rendez-vous téléphoniques d'ici que sur le site internet des services de l'Etat dans le Loiret (www.loiret.gouv.fr/Publique-publicite/consultation-et-rapport).

Il est à noter que du fait de la pandémie de COVID-19, des mesures barrières sont mises en place.

Le public pourra solliciter des informations sur le dossier auprès de la SOCIÉTÉ BEAUCE SOLOGNE CARRIERES (S.S.C.) - ZA des Hôtels - 45100 BEAUCOURT.

Le commissaire enquêteur, M. Roland LESSMEISTER, conseiller de bureau en retraite, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en mairie de VILLAMBLAIN le mardi 24 août 2020 de 9h00 à 12h00, le mercredi 25 septembre 2020 de 9h00 à 12h00, le vendredi 18 septembre de 14h00 à 17h00 et le vendredi 25 septembre 2020 de 9h00 à 12h00.

Des observations pourront lui être adressées par voie postale pendant la durée de l'enquête au maire de VILLAMBLAIN, dirigeant l'enquête publique, où elles seront examinées au registre d'enquête.

Le public pourra également transmettre ses observations et propositions par courrier électronique à l'adresse rapport@loiret.gouv.fr pendant la durée de l'enquête publique. Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet des services de l'Etat dans le Loiret dans les meilleurs délais.

Le rapport du commissaire enquêteur et les conclusions seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique en mairie de VILLAMBLAIN et d'EPREUX-EN-BEAUCE, à la préfecture du Loiret - DPP/PT et sur le site internet des services de l'Etat dans le Loiret.

A l'issue de la procédure réglementaire, le Préfet du Loiret prendra en compte de ces avis et observations au sein de ses décisions.

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Ref : CF88610, N°153878) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

La République du Centre

Édition : La République du Centre (Loiret)

Date de parution : 25/08/2020

Fait le 3 Juillet 2020

La Directrice Générale de Centre France Publicité



Marylène GUERARD

Commune de VILLAMBLAIN

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

LE PRÉFET DU LOIRET COMMUNIQUE :

Une enquête publique de 25 jours non compris, du lundi 24 août 2020 au vendredi 25 septembre 2020 inclus, sur le dossier d'autorisation environnementale présentée par la Société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES (S.S.C.), concernant un projet d'ouverture d'une carrière de pierres concassées (sable) sur le territoire de la commune de VILLAMBLAIN, au lieu-dit La Terre des Hôtels, d'une installation de traitement (concassage/cassage en fond de fosse) et d'une station de transit de produits minéraux.

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, son résumé non technique et l'avis de l'autorité environnementale est déposé en mairie de VILLAMBLAIN et d'EPRES-EN-DEUXCE où le public pourra un premier examen pendant les jours et heures indiqués d'ouverture des bureaux et transmettre ses observations sur un registre ouvert à cet effet.

En complément aux renseignements sur ce projet, il est possible de consulter le dossier de l'avis de l'autorité environnementale (AAE) de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) du Loiret sur son site internet : www.ddpp.loiret.gouv.fr ou par téléphone au 02.38.42.42.38 aux horaires indiqués d'ouverture des bureaux et sur le site internet des services de l'État dans le Loiret (www.loiret.gouv.fr) rubrique « Environnement » et « Démocratie ».

Dans le cadre de la lutte contre l'épandage de CO2, des mesures locales sont mises en place.

Le public pourra solliciter des informations sur le dossier auprès de la SOCIÉTÉ BEAUCE SOLOGNE CARRIERES (S.S.C.) - 28 des Hôtels - 45100 WARGIS.

Le commissaire enquêteur, M. Fabrice LESSMEISTER, coordinateur de l'enquête en matière de l'avis de l'autorité environnementale, sera disponible pour recevoir les observations en mairie de VILLAMBLAIN le lundi 24 août 2020 de 10h00 à 12h00, le mardi 5 septembre 2020 de 09h00 à 12h00, le mercredi 10 septembre de 14h00 à 17h00 et le vendredi 25 septembre 2020 de 09h00 à 12h00.

Des observations pourront être reçues par voie postale pendant le délai de l'enquête en mairie de VILLAMBLAIN, siège de l'enquête publique, où elles seront inscrites sur un registre d'enquête.

Le public pourra également transmettre ses observations et propositions par courrier électronique à l'adresse tae@loiret.gouv.fr pendant le délai de l'enquête publique. Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet des services de l'État dans le Loiret dans les meilleurs délais.

Le rapport d'enquête sera consultable sur le site internet des services de l'État dans le Loiret ou en se rendant au siège de l'enquête publique en mairie de VILLAMBLAIN et d'EPRES-EN-DEUXCE, à la préfecture du Loiret - (DDPP) et sur le site internet des services de l'État dans le Loiret.

À l'issue de la procédure réglementaire, le Préfet du Loiret pourra un avis de refus ou d'autorisation assorti de prescriptions.

Centre France Publicité est habilité à attester des parutions prévues dans le journal précité.

Centre France Publicité s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait préjuger de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées. Conformément au décret n° 2012-1647 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale : www.actulegales.fr.

Centre France Publicité, Services annonces légales, 45, rue du Clos Four – BP 80124
63020 Clermont-Ferrand Cedex 2 – RCS Clermont-Ferrand B 329 337 884
SA au capital de 40.000 €. E-mail: annoncesofficielles@centrefrance.com

ANNEXES au rapport du Commissaire Enquêteur, relatif à :
la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES
en vue de l'ouverture d'une carrière, d'une installation de traitement et d'une station de transit de produits minéraux
sur la commune de VILLAMBLAIN au lieu-dit La Terre des Hôtels
Enquête ouverte du 24/08 au 09/10/2020, par Arrêtés du Préfet du Loiret en dates du 26/06 et 23/09/2020.
Commissaire Enquêteur R. LESSMEISTER désigné par Décision de la Présidente du TA d'Orléans n° E20000050/45 du 23/06/2020.

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Ref : CF89613, N°153881) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Le Courrier du Loiret

Edition : Le Courrier du Loiret (Loiret)

Date de parution : 27/08/2020

Fait le 3 Juillet 2020

La Directrice Générale de Centre France Publicité



Merylène GUERARD

Centre France Publicité est habilité à attester des parutions prévues dans le journal précité.

Centre France Publicité s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées. Conformément au décret n° 2012-1547 du 26 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale : www.act.legales.fr.

Centre France Publicité, Services annonces légales, 45, rue du Cize Four - BP 80124
83020 Cleppenn-Fernand Cedex 2 - RCS Cleppenn-Fernand B 329 337 984
SA au capital de 40.000 €, E-mail: annoncesofficielles@centrefrance.com

ANNEXES au rapport du Commissaire Enquêteur, relatif à :
la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES
en vue de l'ouverture d'une carrière, d'une installation de traitement et d'une station de transit de produits minéraux
sur la commune de VILLAMBLAIN au lieu-dit La Terre des Hôtels
Enquête ouverte du 24/08 au 09/10/2020, par Arrêtés du Préfet du Loiret en dates du 26/06 et 23/09/2020.
Commissaire Enquêteur R. LESSMEISTER désigné par Décision de la Présidente du TA d'Orléans n° E20000050/45 du 23/06/2020.

Communes de VILLAMBLAIN

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

LE PRÉFET DU LOIRET COMMUNIQUE :

Une enquête publique de 30 jours sera ouverte, du lundi 26 août au vendredi 26 septembre 2020 inclus, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES (B.S.C.S.), concernant un projet d'ouverture d'une carrière de roches minérales (grès-craie) sur le territoire de la commune de VILLAMBLAIN, en lieu-dit « La Terre des Hôtels », d'une installation de traitement (concassage/cravage en fond de vallée) et d'une station de transit de produits minéraux.

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, son résumé non technique et l'état de l'autorité environnementale est déposé au service de VILLAMBLAIN et d'EPREIS-EN-BEAUCE où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture des bureaux et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet.

Pour consulter sans avoir consulté sur un point intervenant à la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) du Loiret sur maire@ville.villamblain.fr ou par téléphone au 02.38.62.42.36 aux heures habituelles d'ouverture ainsi que sur le site Internet des services de l'État dans le Loiret (www.loiret.gouv.fr/realites-publiques/consultation-et-requetes/avis-publiques).

Dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID-19, des mesures barrières sont mises en place.

Le public pourra solliciter des informations sur le dossier auprès de la SOCIÉTÉ BEAUCE SOLOGNE CARRIERES (M. BARRIS - 21, rue Néel - 45180 BÉREAU).

Le commissaire enquêteur, M. Renaud LESSMEISTER, conducteur de travaux en retraite, sera à la disposition du public pour recevoir ses observations au mardi de VILLAMBLAIN le lundi 24 août 2020 de 9H00 à 12H00, le samedi 5 septembre 2020 de 9H00 à 12H00, le mercredi 16 septembre de 16H00 à 19H00 et le vendredi 28 septembre 2020 de 9H00 à 12H00.

Des observations pourront lui être adressées par voie postale pendant le durée de l'enquête à la mairie de VILLAMBLAIN, siège de l'enquête publique, où elles seront consultées au regard de l'avis.

Le public pourra également transmettre ses observations et propositions par courrier électronique à l'adresse depp-en-bea@loiret.gouv.fr pendant la durée de l'enquête publique. Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultées sur le site Internet des services de l'État dans le Loiret dans les meilleurs délais.

Le rapport de l'enquêteur, en public et une copie ultérieurement consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique au mairie de VILLAMBLAIN et d'EPREIS-EN-BEAUCE, à la Direction du Loiret - DDPP/SE et sur le site Internet des services de l'État dans le Loiret.

A l'issue de la procédure réglementaire, le Préfet du Loiret pourra en venir à l'avis ou à l'autorisation assorti de prescriptions.

2^{ème} parution dans un 1^{er} journal pour l'EURE ET LOIR



ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Ref : CF89612, N°153880) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

L'Echo Républicain

Édition : L'Echo Républicain - Eure et Loir

Date de parution : 26/06/2020

Fait le 3 Juillet 2020

La Directrice Générale de Centre France Publicité

Marylène GUERARD



Commune de VILLAMBLAIN

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

LE PRÉFET DU LOIR ET CHER COMMUNIQUE :

Une enquête publique a eu lieu sur le territoire de la commune de Villamblain le 25 septembre 2020 inclus, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES (S.S.C.), concernant un projet d'ouverture d'une carrière de roches massives (calcaire) sur le territoire de la commune de VILLAMBLAIN, au lieu-dit « La Terre des Hôtels », d'une installation de traitement (suspension/tri/séjour en bord de fosse) et d'une station de transit de produits minéraux.

La demande comportant notamment une étude d'impact, est classée non techniquement et l'avis de l'autorité environnementale est donné en matière de VILLAMBLAIN et d'EPRES-EN-BEAUCE où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture des bureaux et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet.

En complément, vous pouvez consulter sur un point d'information à la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) de Loir-et-Cher sur son site internet : www.ddpp.loir-et-cher.fr, ou par téléphone au 02.38.43.43.39 aux horaires habituels d'ouverture de nos services de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et sur le site internet des services de l'Etat dans le Loir-et-Cher (www.loir-et-cher.gouv.fr/Portails-publics/Service-et-responses).

Vous le saluez de la lettre contre l'épave de l'Etat, des messages bienveillants sont venus en plus.

Le public pourra solliciter des informations sur le dossier auprès de la SOCIÉTÉ BEAUCE SOLOGNE CARRIERES (S.S.C.) - 2A des Hôtels - 61500 MCHES.

Le commissaire enquêteur, M. Roland LEISSMEISTER, coordinateur de l'enquête sur le terrain, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en matière de VILLAMBLAIN le lundi 24 août 2020 de 9h00 à 12h00, le mardi 5 septembre 2020 de 9h00 à 12h00, le mercredi 10 septembre de 14h00 à 17h00 et le vendredi 25 septembre 2020 de 9h00 à 12h00.

Des observations pourront également être présentées pendant la durée de l'enquête à la mairie de VILLAMBLAIN, siège de l'enquête publique, où elles seront inscrites au registre d'enquête.

Le public pourra également transmettre ses observations et propositions par courrier électronique à l'adresse ddpp-en-beauce@loir-et-cher.gouv.fr pendant la durée de l'enquête publique. Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultées sur le site internet des services de l'Etat dans le Loir-et-Cher dans les meilleurs délais.

Le rapport du commissaire enquêteur et ses conclusions seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique au maire de VILLAMBLAIN et d'EPRES-EN-BEAUCE, à la préfecture du Loir-et-Cher - DDPP/ES et sur le site internet des services de l'Etat dans le Loir-et-Cher.

A l'issue de la procédure réglementaire, le Préfet du Loir-et-Cher prendra un arrêté de refus ou d'autorisation assorti de prescriptions.

Centre France Publicité est habilité à attester des parutions prévues dans le journal précité.

Centre France Publicité s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées. Conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale : www.sctul.legales.fr.

Centre France Publicité, Service annonces légales, 48, rue du Cioe Four - BP 90124
63020 Clermont-Ferrand Cedex 2 - RCS Clermont-Ferrand B 229 337 964
SA au capital de 40.000 €. E-mail : annonces@cfclolles@centrefrance.com

ANNEXES au rapport du Commissaire Enquêteur, relatif à :
la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES
en vue de l'ouverture d'une carrière, d'une installation de traitement et d'une station de transit de produits minéraux
sur la commune de VILLAMBLAIN au lieu-dit La Terre des Hôtels
Enquête ouverte du 24/08 au 09/10/2020, par Arrêtés du Préfet du Loir et Cher en dates du 26/06 et 23/09/2020.
Commissaire Enquêteur R. LEISSMEISTER désigné par Décision de la Présidente du TA d'Orléans n° E20000050/45 du 23/06/2020.

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Ref : CF69614, N°153892) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans .

Horizons

Edition : Horizons 28

Date de parution : 28/08/2020

Fait le 3 Juillet 2020

La Directrice Générale de Centre France Publicité



Marylène GUERARD

Centre France Publicité est habilité à attester des parutions prévues dans le journal précité.

Centre France Publicité s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait préjuger de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées. Conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale : www.adulegales.fr.

Centre France Publicité, Service annonces légales, 45, rue du Clos Four – BP 90124
63020 Clermont-Ferrand Cedex 2 – RCS Clermont-Ferrand B 328 337 984
8A au capital de 40.000 €. E-mail: annoncesofficelles@centrefrance.com

Commune de VILLAMBLAIN

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

LE PREFET DU LOIRET COMMUNIQUE :

Une enquête publique de 30 jours sera ouverte, du lundi 24 août au vendredi 25 septembre 2020 inclus, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES (B.S.C), notamment en projet d'ouverture d'une carrière de roches granitiques (grès) sur la commune de VILLAMBLAIN, au lieu-dit « La Terre des Hôtels », d'une installation de traitement (broyage/soilage en font de sable) et d'une station de transit de produits minéraux.

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, sera révisé non technique et livré de l'avis de l'autorité environnementale est déposé en mairie de VILLAMBLAIN et d'EPRES-EN-REAUCE où le public pourra se rendre gratuitement pendant les jours et heures indiqués d'ouverture des bureaux et consulter ses observations sur un registre ouvert à cet effet.

Ce dossier sera consultable sur un poste informatique à la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) du Loiret sur www.annuaire.mairies.fr (adresse électronique : ddpp@loiret.gouv.fr), ainsi que par téléphone au 03 38 42 42 20 aux heures indiquées d'ouverture ainsi que sur le site Internet des services de l'Etat dans le Loiret (www.loiret.gouv.fr/loiret-publique/Service-et-chaque/Service).

Sur le cadre de la lettre cadre Régionale de COTRD-01, des annexes horaires sont mises en place.

Le public pourra solliciter des informations sur le dossier auprès de la SO-CIETE BEAUCE SOLOGNE CARRIERES (M. BARRIS - ZA des Hôtels - 45100 REAU).

Le représentant agréé, M. Renaud LESSMEISTER, conducteur de travaux en retraite, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations au mairie de VILLAMBLAIN le lundi 24 août 2020 de 9h00 à 12h00, le mardi 5 septembre 2020 de 9h00 à 12h00, le mercredi 16 septembre de 14h00 à 17h00 et le vendredi 25 septembre 2020 de 9h00 à 12h00.

Des observations pourront être émanées par voie postale pendant la durée de l'enquête à la mairie de VILLAMBLAIN, village de l'enquête publique, où elles seront enregistrées au registre d'enquête.

Le public pourra également transmettre ses observations et propositions par courrier électronique à l'adresse ddpp@loiret.gouv.fr pendant la durée de l'enquête publique. Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables sur le site Internet des services de l'Etat dans le Loiret dans les meilleurs délais.

Le rapport de commission enquêteur et ses conclusions seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique au mairie de VILLAMBLAIN et d'EPRES-EN-REAUCE et à la préfecture du Loiret - DDPP/SEI et sur le site Internet des services de l'Etat dans le Loiret.

A l'issue de la procédure réglementaire, le Préfet du Loiret prendra un arrêté de refus ou d'autorisation assorti de prescriptions.

ANNEXES au rapport du Commissaire Enquêteur, relatif à :
la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES
en vue de l'ouverture d'une carrière, d'une installation de traitement et d'une station de transit de produits minéraux
sur la commune de VILLAMBLAIN au lieu-dit La Terre des Hôtels
Enquête ouverte du 24/08 au 09/10/2020, par Arrêtés du Préfet du Loiret en dates du 26/06 et 23/09/2020.
Commissaire Enquêteur R. LESSMEISTER désigné par Décision de la Présidente du TA d'Orléans n° E20000050/45 du 23/06/2020.

Attestations de parutions des annonces légales de l'enquête prolongée3^{ème} parution dans un 1^{er} journal pour le LOIRET**ATTESTATION DE PARUTION**

Cette annonce (Ref : CF72113, N°156010) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

La République du Centre

Édition : La République du Centre (Loiret)

Date de parution : 24/09/2020

Fait le 21 Septembre 2020

La Directrice Générale de Centre France Publicité

Merylène GUERARD

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE sur une demande d'autorisation de construction

présentée par la société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES (S.A.S.), concernant un projet d'ouverture d'une carrière de roches massives (calcaire) sur le territoire de la commune de VILLAMBLAIN, lieu-dit « La Terre des Hôtels », d'une installation de traitement et d'exportation en bord de route et d'une station de transit de produits en minerai.

Commune de VILLAMBLAIN

LE PRÉFET DE LOIRET COMMAND. GUE :

Afin de garantir la bonne information du public et la prise en compte de ses observations, l'avis d'enquête publique est affiché sur le territoire de la commune de Villamblain, lieu-dit « La Terre des Hôtels », du 24 septembre 2020 inclus, sous réserve, sous les modalités de l'article 2300 du Code de l'urbanisme, du 27 septembre 2020 inclus, sous réserve de l'absence de contestation.

Jusqu'au 9 octobre 2020, le dossier est consultable :

- au service de VILLAMBLAIN Y et d'OPDES-EN-BEAUCE où le public pourra en première consultation se procurer les journaux d'avis d'enquête publique et les documents relatifs aux observations sur un registre ouvert à cet effet.

- sur la partie informatique de la Direction Départementale de la Protection des Pays d'Orléans (DDPP) de l'Orléans où l'avis d'enquête publique est consultable à l'adresse suivante : www.ddpp-orleans.gouv.fr ou par téléphone au 02.39.42.42.39 aux horaires habituels d'ouverture ainsi que par le site Internet des services de l'Etat dans le Loiret (www.loiret.gouv.fr) où l'avis d'enquête publique est consultable et les observations et propositions.

Le public pourra solliciter des informations sur le dossier auprès de la SD-CTE BEAUCE SOLOGNE CARRIERES (SA. BARRIS - 21 des Iles de - 45100 MERS).

La consultation est libre et ouverte au public et aucune observation ou proposition n'est recevable de l'extérieur de l'enceinte de consultation, les vendredi 2 et 9 octobre au 11h à 17h à la mairie de VILLAMBLAIN.

Des observations ou propositions relatives au dossier peuvent être adressées à l'adresse suivante : Mairie de Villamblain, 21 des Iles de - 45100 MERS, et elles seront examinées au regard de l'avis d'enquête publique.

Le public pourra également transmettre ses observations et propositions par courrier électronique à l'adresse : ddpp-orleans.gouv.fr ou par télécopie à l'adresse : ddpp-orleans.gouv.fr. Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables sur le site Internet des services de l'Etat dans le Loiret dans les mêmes délais.

Le rapport d'enquête publique et les conclusions seront déposés pendant un ou deux exemplaires de la carte de l'enquête publique en mairie de VILLAMBLAIN et d'OPDES-EN-BEAUCE à la préfecture de Loiret - D3995E et sur le site Internet des services de l'Etat dans le Loiret.

A l'issue de la procédure d'enquête publique, le Préfet du Loiret prendra un arrêté de refus ou d'autorisation ou assorti de prescriptions.

Centre France Publicité est habilité à attester des parutions prévues dans le Journal précité.

Centre France Publicité s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait préjuger de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées. Conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concourent et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale : www.sclulegales.fr.

Centre France Publicité, Service annonces légales, 45, rue du Clos Four - BP 90124
63020 Clermont-Ferrand Cedex 2 - RCS Clermont-Ferrand B 329 337 884
SA au capital de 40.000 €. E-mail: annoncesofficiales@centrefrance.com

ANNEXES au rapport du Commissaire Enquêteur, relatif à :

la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES en vue de l'ouverture d'une carrière, d'une installation de traitement et d'une station de transit de produits minéraux sur la commune de VILLAMBLAIN au lieu-dit La Terre des Hôtels

Enquête ouverte du 24/08 au 09/10/2020, par Arrêtés du Préfet du Loiret en dates du 26/06 et 23/09/2020.

Commissaire Enquêteur R. LESSMEISTER désigné par Décision de la Présidente du TA d'Orléans n° E20000050/45 du 23/06/2020.

3^{ème} parution dans un 2^{ème} journal pour le LOIRET

 **CentreFrance**
Publicité

le courrier
du Loiret

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Ref : CF72114, N°156009) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Le Courrier du Loiret

Edition : Le Courrier du Loiret (Loiret)

Date de parution : 24/09/2020

Fait le 21 Septembre 2020

La Directrice Générale de Centre France Publicité



Maryline GUERARD

Centre France Publicité est habilité à attester des parutions prévues dans le journal précité.

Centre France Publicité s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait préjuger de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées. Conformément au décret n° 2012-1847 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale : www.actulegales.fr.

Centre France Publicité, Service annonces légales, 45, rue du Clos Four – BP 90124
63020 Clermont-Ferrand Cedex 2 – RCS Clermont-Ferrand B 329 337 584
8A au capital de 40.000 €. E-mail: annoncesofficiales@centrefrance.com

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS DE PRODUCTION D'ENQUÊTE PUBLIQUE sur une demande d'autorisation de construction

présentée par la Société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES (B.S.C.), concernant un projet d'ouverture d'une carrière de schistes cristallins (schistes) sur le territoire de la commune de VILLAMBLAIN, au lieu-dit « la Terre des Hôtels », d'une superficie de 1,6 hectare (16000 m²) en bordure de l'axe D 101 et d'une station de transit de produits minéraux.

Commune de VILLAMBLAIN

LE PREFET DU LOIRET COMMANDEUR CLAUDE :

Afin de garantir le bon déroulement de la procédure et le respect des délais, les personnes concernées par ce projet, dans le respect des délais mentionnés ci-dessous, sont invitées à déposer leurs observations au service de l'urbanisme de la commune de Villamblain, 25 avenue de la République, 45100 Villamblain, du lundi au vendredi de 9 heures à 17 heures, ou par courrier électronique à urbanisme@villamblain.fr.

Jusqu'au 9 octobre 2020, le dossier est consultable :

• au sein de la Mairie de Villamblain 4 et d'EPES-EN-BOIS au 10, rue de la République, 45100 Villamblain, du lundi au vendredi de 9 heures à 17 heures, ou par courrier électronique à urbanisme@villamblain.fr ;

• sur un point d'information à la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) de Loiret au sein de son service de l'urbanisme et de l'environnement, 10, rue de la République, 45100 Villamblain, du lundi au vendredi de 9 heures à 17 heures, ou par courrier électronique à urbanisme@villamblain.fr ;

Le public pourra solliciter des renseignements sur le dossier auprès de la SO-CE BEAUCE SOLOGNE CARRIERES SA, 10, rue de la République, 45100 Villamblain.

Les observations pourront être consultées par le public et recevoir les observations et propositions à l'occasion de deux permanences supplémentaires, les vendredi 2 et 8 octobre 2020 de 9 heures à 17 heures à la mairie de Villamblain.

Les observations pourront être déposées par voie postale, la date de l'expiration de la période de consultation sera celle de l'expiration de la période de consultation par voie postale, c'est-à-dire le 9 octobre 2020.

Le public pourra également transmettre ses observations et propositions par message électronique à l'adresse urbanisme@villamblain.fr ou par courrier électronique à urbanisme@villamblain.fr. Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet des services de l'Etat dans le Loiret dans les 15 jours de la date de l'avis.

Le rapport d'information sera consultable et accessible sur le site internet de la commune de Villamblain et de l'EPES-EN-BOIS, à la préfecture du Loiret - DDPPE et sur le site internet des services de l'Etat dans le Loiret.

A l'issue de la procédure d'enquête publique, le Préfet du Loiret prendra en compte les observations et propositions.

ANNEXES au rapport du Commissaire Enquêteur, relatif à :

la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES en vue de l'ouverture d'une carrière, d'une installation de traitement et d'une station de transit de produits minéraux sur la commune de VILLAMBLAIN au lieu-dit La Terre des Hôtels

Enquête ouverte du 24/08 au 09/10/2020, par Arrêtés du Préfet du Loiret en dates du 26/06 et 23/09/2020.

Commissaire Enquêteur R. LESSMEISTER désigné par Décision de la Présidente du TA d'Orléans n° E20000050/45 du 23/06/2020.

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Ref : CF72115, N°156008) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

L'Echo Républicain

Edition : L'Echo Républicain - Eure et Loir

Date de parution : 24/09/2020

Fait le 21 Septembre 2020

La Directrice Générale de Centre France Publicité

Marylène GUERARD

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS DE PRODIGATION D'UN DÉCRET RELATIF À LA CARRIÈRE D'OUVERTURE ENVIRONNEMENTALE

présenté par la Société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES (B.S.C.), exerçant le projet d'ouverture d'une carrière de mines métalliques (polymétaux) sur le territoire de la commune de VILLAMBLAIN, suite à la décision de l'Etat en date du 26 septembre 2020, sous réserve de la décision de l'Etat en date du 26 septembre 2020, sous réserve de la décision de l'Etat en date du 26 septembre 2020.

Commune de VILLAMBLAIN

LE PREFET DU LOIRET COMMUNIQUE :

Afin de garantir le bon fonctionnement de la procédure de consultation du public et la participation de tous les acteurs concernés par ce projet, dans le respect des dispositions de l'article 122-1 de la Loi relative au droit de l'Etat en matière de l'Etat en date du 26 septembre 2020, sous réserve de la décision de l'Etat en date du 26 septembre 2020, sous réserve de la décision de l'Etat en date du 26 septembre 2020.

Jusqu'au 5 octobre 2020, le dossier est consultable :

- au siège de VILLAMBLAIN et à l'Agence Départementale de la Protection des Populations (ADPP) de la rue de la République à Villamblain, ainsi qu'à la Direction Départementale de l'Énergie, du Climat et de l'Environnement (DDECE) de la rue de la République à Villamblain, ainsi qu'à la Direction Départementale de l'Énergie, du Climat et de l'Environnement (DDECE) de la rue de la République à Villamblain, ainsi qu'à la Direction Départementale de l'Énergie, du Climat et de l'Environnement (DDECE) de la rue de la République à Villamblain.

- sur le site Internet de l'Agence Départementale de la Protection des Populations (ADPP) de la rue de la République à Villamblain, ainsi qu'à la Direction Départementale de l'Énergie, du Climat et de l'Environnement (DDECE) de la rue de la République à Villamblain, ainsi qu'à la Direction Départementale de l'Énergie, du Climat et de l'Environnement (DDECE) de la rue de la République à Villamblain.

Le public pourra solliciter ses observations ou les déposer auprès de la SOCIÉTÉ BEAUCE SOLOGNE CARRIERES (B.S.C.) - ZA des Vives - 45160 BACEL.

La consultation se terminera le 5 octobre 2020 à 12h00. Les observations et propositions de l'Etat en date du 26 septembre 2020, sous réserve de la décision de l'Etat en date du 26 septembre 2020, sous réserve de la décision de l'Etat en date du 26 septembre 2020.

Les observations pourront être déposées sur le site Internet de la Direction Départementale de l'Énergie, du Climat et de l'Environnement (DDECE) de la rue de la République à Villamblain, ainsi qu'à la Direction Départementale de l'Énergie, du Climat et de l'Environnement (DDECE) de la rue de la République à Villamblain.

Le public pourra également transmettre ses observations et propositions par courrier électronique à l'adresse : avis@beauce-sologne.com. Il est précisé que l'Etat en date du 26 septembre 2020, sous réserve de la décision de l'Etat en date du 26 septembre 2020, sous réserve de la décision de l'Etat en date du 26 septembre 2020.

Le rapport de la consultation publique et les conclusions seront consultables pendant un an à compter de la date de la publication de l'avis en matière de VILLAMBLAIN et d'EPRES-DE-BEAUCE, à la Direction de l'Etat en date du 26 septembre 2020, sous réserve de la décision de l'Etat en date du 26 septembre 2020, sous réserve de la décision de l'Etat en date du 26 septembre 2020.

A l'issue de la consultation publique, le Préfet du Loiret pourra décider de mettre en œuvre l'Etat en date du 26 septembre 2020, sous réserve de la décision de l'Etat en date du 26 septembre 2020, sous réserve de la décision de l'Etat en date du 26 septembre 2020.

Centre France Publicité est habilité à afficher des parutions prévues dans le journal précité.

Centre France Publicité s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées. Conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale : www.aotulegales.fr.

Centre France Publicité, Services annonces légales, 45, rue du Clos Four - BP 90124
93020 Clermont-Ferrand Cedex 2 - RCS Clermont-Ferrand B 929 397 994
SA au capital de 40.000 €. E-mail : annonces@cfpublicite.com

ANNEXES au rapport du Commissaire Enquêteur, relatif à :
la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES
en vue de l'ouverture d'une carrière, d'une installation de traitement et d'une station de transit de produits minéraux
sur la commune de VILLAMBLAIN au lieu-dit La Terre des Hotels
Enquête ouverte du 24/08 au 09/10/2020, par Arrêtés du Préfet du Loiret en dates du 26/06 et 23/09/2020.
Commissaire Enquêteur R. LESSMEISTER désigné par Décision de la Présidente du TA d'Orléans n° E20000050/45 du 23/06/2020.

3^{ème} parution dans un 2^{ème} journal pour l'EURE ET LOIR



ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Ref : CF72116, N°156007) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Horizons

Edition : Horizons 28

Date de parution : 25/09/2020

Fait le 21 Septembre 2020

La Directrice Générale de Centre France Publicité

Marylène GUERARD

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS DE PROCÉDURE D'ÉVALUÉ PUBLIC : sur une demande d'autorisation d'exploitation

présentée par la Société BEAUCE SOLOGNE CARRIÈRES (B.S.C.C), concernant un projet d'ouverture d'une carrière de roches massives (calcaire) sur le territoire de la commune de VILLAMBLAIN, au lieu-dit « La Terre des Hôtels », d'une installation de traitement (écrasement/écrasage en tas de broyage) et d'une station de transit de produits minéraux.

Commune de VILLAMBLAIN

LE PRÉFET DU 01 "EURE-LOIRE" :

Afin de garantir la bonne information du public et la participation de toutes les personnes concernées par ce projet, dans le respect des obligations légales relatives, l'enquête publique ouverte du lundi 21 août au vendredi 23 septembre 2020 inclus, sera prolongée jusqu'au vendredi 9 octobre 2020 inclus, soit 47 jours consécutifs.

A compter de octobre 2020, le dossier est consultable :

- en mairie de VILLAMBLAIN et d'ÉPERON-EN-BEAUCE où le public pourra en perdre connaissance pendant un jour et deux heures consécutives des semaines et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet.

- sur un espace informatique à la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) du Loiret, sur lequel sera uniquement visible la version consultable « ddpp-01@loiret.gouv.fr » et par téléphone au 02.38.43.43.30 aux heures habituelles d'ouverture ainsi que sur le site Internet des services de l'État dans le Loiret (www.loiret.gouv.fr/Portail-Service-Public/Sécurité-et-Risques/Seuils).

Le public pourra solliciter des intervenants sur le dossier à partir de la SOCIÉTÉ BEAUCE SOLOGNE CARRIÈRES SA, BARDON - 28 rue Mulsé - 45100 BARDON.

La consultation régulière de ce dossier et public et recevoir les observations et propositions à l'attention de deux personnes compétentes, les vendredi 2 et 9 octobre de 9h à 17h à la mairie de VILLAMBLAIN.

Des observations pourront être collectées sur votre territoire pendant la durée de l'enquête de la mairie de VILLAMBLAIN, siège de l'enquête publique, où elles seront consultées au registre d'enquête.

Le public pourra également transmettre ses observations et propositions par courrier électronique à l'adresse « ddpp-01@loiret.gouv.fr » pendant la durée de l'enquête publique. Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultées sur le site Internet des services de l'État dans le Loiret dans les conditions définies.

Le dossier de ce projet sera accessible et sera consultable en ligne. Vous pouvez en être informés par courrier de la commune de l'enquête publique en mairie de VILLAMBLAIN et d'ÉPERON-EN-BEAUCE, à la préfecture du Loiret - 01079501 et sur le site Internet des services de l'État dans le Loiret.

A l'issue de la procédure réglementaire, le Préfet du Loiret pourra en vertu de « l'us et consuetudo » accéder au prescriptions.

Centre France Publicité est habilité à attester des parutions prévues dans le journal précité.

Centre France Publicité s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les copies des publications concernées. Conformément au décret n° 2012-1847 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centralisée : www.societelegales.fr.

Centre France Publicité, Services annonces légales, 46, rue du Clos Four - BP 80124
83020 Clermont-Ferrand Gader 2 - RCS Clermont-Ferrand B 329 337 984
SA au capital de 40.000 €. E-mail: annoncesofficelles@centrefrance.com

ANNEXES au rapport du Commissaire Enquêteur, relatif à :
la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BEAUCE SOLOGNE CARRIÈRES
en vue de l'ouverture d'une carrière, d'une installation de traitement et d'une station de transit de produits minéraux
sur la commune de VILLAMBLAIN au lieu-dit La Terre des Hôtels
Enquête ouverte du 24/08 au 09/10/2020, par Arrêtés du Préfet du Loiret en dates du 26/06 et 23/09/2020.
Commissaire Enquêteur R. LESSMEISTER désigné par Décision de la Présidente du TA d'Orléans n° E20000050/45 du 23/06/2020.

Diffusion par voie dématérialisée de l'Avis d'enquête initiale

Copie d'écran après navigation suivante :

"www.loiret.gouv.fr"

Accueil > Politiques publiques > Sécurité et risques > Risques > Installations classées pour la protection de l'environnement (I.C.P.E.) et autorisation unique > Dossiers d'ICPE et dossiers d'autorisation unique en cours > Autorisations ICPE et autorisations uniques > BEAUCE SOLOGNE CARRIERES à VILLAMBLAIN > avis d'enquête publique

The screenshot shows the website interface for the Prefecture of Loiret. The header includes the logo of the Prefecture and the text 'Les services de l'Etat dans le Loiret'. A navigation menu is visible with categories like 'Services de l'Etat', 'Politiques publiques', 'Actualités', 'Publications', 'Démarches administratives', and 'Vous êtes...'. The main content area displays the breadcrumb trail: 'Accueil > Politiques publiques > Sécurité et risques > Risques > Installations classées pour la protection de l'environnement (I.C.P.E.) et autorisation unique > Dossiers d'ICPE et dossiers d'autorisation unique en cours > Autorisations ICPE et autorisations uniques > BEAUCE SOLOGNE CARRIERES à VILLAMBLAIN'. Below this, the title 'BEAUCE SOLOGNE CARRIERES à VILLAMBLAIN' is prominently displayed. A list of other projects is shown on the left, with 'BEAUCE SOLOGNE CARRIERES à VILLAMBLAIN' highlighted. The main text describes the project: 'La société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES (B.S.C.R) a présenté une demande d'autorisation environnementale relative à un projet d'ouverture d'une carrière de roches massives (calcaire) située sur le territoire de la commune de VILLAMBLAIN (45310), au lieu-dit "La Terre des Hôtels" ainsi qu'une installation de traitement (concasseage/criblage en fond de fouille) et une station de transit de produits minéraux.' It also mentions a public inquiry period from September 24 to 25, 2020. Two PDF documents are listed: 'avis d'enquête publique - format : PDF - 0,07 Mb' and 'Dossier de demande d'autorisation environnementale' with two sub-items: 'Corfa_15964-01 - Villamblain - B.S.C.R - format : PDF - 1,44 Mb' and 'Tome 0 - RNT - Villamblain - B.S.C.R - format : PDF - 4,36 Mb'.

ANNEXES au rapport du Commissaire Enquêteur, relatif à :

la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES en vue de l'ouverture d'une carrière, d'une installation de traitement et d'une station de transit de produits minéraux sur la commune de VILLAMBLAIN au lieu-dit La Terre des Hôtels

Enquête ouverte du 24/08 au 09/10/2020, par Arrêtés du Préfet du Loiret en dates du 26/06 et 23/09/2020.

Commissaire Enquêteur R. LESSMEISTER désigné par Décision de la Présidente du TA d'Orléans n° E20000050/45 du 23/06/2020.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

(Articles L.123-2 à L.123-18, R.123-3 à R.123-27 du Code de l'Environnement)

OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE RELATIVE À UN PROJET D'OUVERTURE D'UNE CARRIERE DE ROCHES MASSIVES (CALCAIRE) SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE VILLAMBLAIN, AU LIEU-DIT « LA TERRE DES HÔTELS », D'UNE INSTALLATION DE TRAITEMENT (CONCASSAGE/CRIBLAGE EN FOND DE FOUILLE) ET D'UNE STATION DE TRANSIT DE PRODUITS MINÉRAUX.

PERSONNE RESPONSABLE DU PROJET : SOCIÉTÉ BEAUCE SOLOGNE CARRIERES (B.S.CR) (SIEGE SOCIAL : CHEMIN DES GRANDS CHAMPS – 41000 BLOIS)

EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION : 45310 VILLAMBLAIN

DURÉE DE L'ENQUÊTE : 33 JOURS, DU LUNDI 24 AOÛT AU VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2020 INCLUS.

LE DOSSIER, COMPORTANT NOTAMMENT UNE ÉTUDE D'IMPACT, SON RÉSUMÉ NON TECHNIQUE ET L'AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE, EST DÉPOSÉ EN MAIRIES DE VILLAMBLAIN ET D'ÉPIEDS-EN-BEAUCE OÙ LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE PENDANT LES HEURES HABITUELLES D'OUVERTURE ET FORMULER SES OBSERVATIONS SUR UN REGISTRE OUVERT À CET EFFET.

CE DOSSIER SERA AUSSI CONSULTABLE SUR UN POSTE INFORMATIQUE À LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DU LOIRET (DDPP) SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT SOLICITÉ À L'ADRESSE COURRIELLE « ddpp-sei@loiret.gouv.fr » OU PAR TÉLÉPHONE AU 02.38.42.42.78 AUX HORAIRES HABITUELLES D'OUVERTURE AINSI QUE SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE LOIRET : (WWW.LOIRET.GOUV.FR/POLITIQUES-PUBLIQUES/SECURITE_ET_RISQUES/RISQUES)

DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19, DES MESURES BARRIÈRES ET DE DISTANCIATION SONT MISES EN PLACE PAR CES MAIRIES ET LA DDPP POUR L'ACCUEIL DU PUBLIC QUI DEVRA ÊTRE MUNI D'UN MASQUE.

LE PUBLIC POURRA ÉGALEMENT OBTENIR DES INFORMATIONS SUR LE PROJET AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ BEAUCE SOLOGNE CARRIERES (BSCR) – (M. BARENS – ZA LES MUIDS – 45140 INGRE).

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : M. ROLAND LESSMEISTER, CONDUCTEUR DE TRAVAUX EN RETRAITE, DÉSIGNÉ EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SE TIENDRA À LA DISPOSITION DU PUBLIC À LA MAIRIE DE VILLAMBLAIN AUX DATES SUIVANTES:

- LUNDI 24 AOÛT 2020 DE 9H00 À 12H00
- SAMEDI 5 SEPTEMBRE 2020 DE 9H00 À 12H00
- MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2020 DE 14H00 À 17H00
- VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2020 DE 9H00 À 12H00

DES OBSERVATIONS POURRONT LUI ÊTRE ADRESSÉES PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PAR VOIE POSTALE À LA MAIRIE DE VILLAMBLAIN. SIEGE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, OÙ ELLES SERONT ANNEXÉES AU REGISTRE D'ENQUÊTE.

LE PUBLIC POURRA ÉGALEMENT TRANSMETTRE SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS PAR MESSAGERIE ÉLECTRONIQUE À L'ADRESSE « ddpp-sei-bscr@loiret.gouv.fr » PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE. LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS TRANSMISES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE SERONT CONSULTABLES SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE LOIRET DANS LES MEILLEURS DÉLAIS.

LE RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR ET SES CONCLUSIONS SERONT CONSULTABLES PENDANT UN AN À COMPTER DE LA CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE EN MAIRIES DE VILLAMBLAIN ET D'ÉPIEDS-EN-BEAUCE, À LA PRÉFECTURE DU LOIRET – DDPP/SEI ET SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE LOIRET.

À L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE, LE PRÉFET DU LOIRET PRENDRA UN ARRÊTÉ DE REFUS OU D'AUTORISATION ASSORTI DE PRESCRIPTIONS.

ANNEXES au rapport du Commissaire Enquêteur, relatif à :

la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES en vue de l'ouverture d'une carrière, d'une installation de traitement et d'une station de transit de produits minéraux sur la commune de VILLAMBLAIN au lieu-dit La Terre des Hôtels

Enquête ouverte du 24/08 au 09/10/2020, par Arrêtés du Préfet du Loiret en dates du 26/06 et 23/09/2020.

Commissaire Enquêteur R. LESSMEISTER désigné par Décision de la Présidente du TA d'Orléans n° E20000050/45 du 23/06/2020.

Diffusion par voie dématérialisée de l'Avis d'enquête prolongée

PRÉFET DU LOIRET
Loiret
État
France

Les services de l'Etat dans le Loiret

Contacte
Sites de la région
recherche

Services de l'Etat | Politiques publiques | Actualités | Publications | Démarches administratives | Vous êtes...

Accueil > Politiques publiques > Sécurité et risques > Risques > Installations classées pour la protection de l'environnement (I.C.P.E.) et autorisation unique > Dossiers d'ICPE et dossiers d'autorisation unique en cours > Autorisations ICPE et autorisations unique > BEAUCE SOLOGNE CARRIERES à VILLAMBLAIN

Autorisations ICPE et autorisations uniques

BEAUCE SOLOGNE CARRIERES à VILLAMBLAIN

Mise à jour le 24/08/2020

Dossier d'autorisation environnementale

L'enquête publique relative au projet de la société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES (B.S.CR) est prolongée jusqu'au 8 octobre 2020 inclus.

Avis de prolongation d'enquête publique

> AVIS d'enquête publique - format : PDF - 0,08 Mb

La société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES (B.S.CR) a présenté une demande d'autorisation environnementale relative à un projet d'ouverture d'une carrière de roches massives (calcaire) situées sur le territoire de la commune de VILLAMBLAIN (45310), au lieu-dit "La Terre des Hôtels" ainsi qu'une installation de traitement (concassage/ciblage en fond de fouille) et une station de transit de produits minéraux.

Cette demande fera l'objet d'une enquête publique de 35 jours qui se déroulera du 24 août au 25 septembre 2020 inclus.

Avis d'enquête publique

> avis d'enquête publique - format : PDF - 0,07 Mb

ALLO RECUP AUTOS à TIGY
AREFIM à ARTENAY
AUTOROUTES PARIS-RHIN-RHÔNE (APRR) à CORQUILLERDY
BATI LOGISTIC - FM FRANCE SAB à ESCRENNES
BEAUCE GATINAIS BIOGAZ à ESCRENNES
BEAUCE SOLOGNE CARRIERES à VILLAMBLAIN
Site Développement Energie Concept (BDEC)
BRGM à ORLÈANS LA SOURCE
CABE (Centrale d'Administration de Bénéficiaires Immobiliers)
CEMEX GRANULATS à BONNEE, et
OUZOUER SUR LOIRE
CENTRALE BIOGAZ DE CHAUMONT

ANNEXES au rapport du Commissaire Enquêteur, relatif à :
la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES
en vue de l'ouverture d'une carrière, d'une installation de traitement et d'une station de transit de produits minéraux
sur la commune de VILLAMBLAIN au lieu-dit La Terre des Hôtels
 Enquête ouverte du 24/08 au 09/10/2020, par Arrêtés du Préfet du Loiret en dates du 26/06 et 23/09/2020.
 Commissaire Enquêteur R. LESSMEISTER désigné par Décision de la Présidente du TA d'Orléans n° E20000050/45 du 23/06/2020.

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

(Articles L.123-2 à L.123-18, R.123-3 à R.123-27 du Code de l'Environnement)

OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE RELATIVE À UN PROJET D'OUVERTURE D'UNE CARRIÈRE DE ROCHERS MASSIFS (CALCAIRE) SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE VILLAMBLAIN, AU LIEU-DIT « LA TERRE DES HÔTELS », D'UNE INSTALLATION DE TRAITEMENT (CONCASSAGE/CRIBLAGE EN FOND DE FOUILLE) ET D'UNE STATION DE TRANSIT DE PRODUITS MINÉRAUX.

PERSONNE RESPONSABLE DU PROJET : SOCIÉTÉ BEAUCE SOLOGNE CARRIÈRES (B.S.CR) (SIÈGE SOCIAL : CHEMIN DES GRANDS CHAMPS – 41000 BLOIS)

EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION : 45310 VILLAMBLAIN

DURÉE DE L'ENQUÊTE : INITIALEMENT PRÉVUE DU LUNDI 24 AOÛT AU VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2020, CETTE ENQUÊTE EST PROLONGÉE JUSQU'AU 9 OCTOBRE INCLUS, SOIT 47 JOURS CONSÉCUTIFS, AFIN DE GARANTIR LA BONNE INFORMATION DU PUBLIC ET LA PARTICIPATION DE TOUTES LES PERSONNES CONCERNÉES PAR CE PROJET, DANS LE RESPECT DES RÉGÈRES SANITAIRES ACTUELLES.

LE DOSSIER, COMPORTANT NOTAMMENT UNE ÉTUDE D'IMPACT, SON RÉSUMÉ NON TECHNIQUE ET L'AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE, SERA CONSULTABLE

- EN MAIRIES DE VILLAMBLAIN ET D'ÉPIEDS-EN-BEAUCE OÙ LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE PENDANT LES HEURES HABITUELLES D'OUVERTURE ET FORMULER SES OBSERVATIONS SUR UN REGISTRE OUVERT À CUIT EFFET.

- SUR UN POSTE INFORMATIQUE À LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DU LOIRET (DDPP) SUR RENDEZ-VOUS UNIQUÉMENT SOLICITÉ À L'ADRESSE COURRIÈLE « ddpp-sei@loiret.gouv.fr » OU PAR TÉLÉPHONE AU 02.38.42.42.78 AUX HORAIRES HABITUELLES D'OUVERTURE AINSI QUE SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE LOIRET : (WWW.LOIRET.GOUV.FR/POLITIQUES-PUBLIQUES/SECURITE_ET_RISQUES/RISQUES)

DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19, DES MESURES BARRIÈRES ET DE DISTANCIATION SONT MISES EN PLACE PAR CES MAIRIES ET LA DDPP POUR L'ACCUEIL DU PUBLIC QUI DEVRA ÊTRE MUNI D'UN MASQUE.

LE PUBLIC POURRA ÉGALEMENT OBTENIR DES INFORMATIONS SUR LE PROJET AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ BEAUCE SOLOGNE CARRIÈRES (BSCR) – (M. BARENS – ZA LES MUIDS – 45140 INGRE).

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : M. ROLAND LESSMEISTER, CONDUCTEUR DE TRAVAUX EN RETRAITE, DÉSIGNÉ EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SE TIENDRA À LA DISPOSITION DU PUBLIC À LA MAIRIE DE VILLAMBLAIN AUX DATES SUIVANTES:

- VENDREDI 2 OCTOBRE 2020 DE 9H00 À 12H00
- VENDREDI 9 OCTOBRE 2020 DE 9H00 À 12H00

DES OBSERVATIONS POURRONT LUI ÊTRE ADRESSÉES PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PAR VOIE POSTALE À LA MAIRIE DE VILLAMBLAIN. SIÈGE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, OÙ ELLES SERONT ANNEXÉES AU REGISTRE D'ENQUÊTE.

LE PUBLIC POURRA ÉGALEMENT TRANSMETTRE SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS PAR MESSAGERIE ÉLECTRONIQUE À L'ADRESSE « ddpp-sei-besc@loiret.gouv.fr » PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE. LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS TRANSMISES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE SERONT CONSULTABLES SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE LOIRET DANS LES MEILLEURS DÉLAIS.

LE RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR ET SES CONCLUSIONS SERONT CONSULTABLES PENDANT UN AN À COMPTER DE LA CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE EN MAIRIES DE VILLAMBLAIN ET D'ÉPIEDS-EN-BEAUCE, À LA PRÉFECTURE DU LOIRET – DDPP/SEI ET SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE LOIRET.

À L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE, LE PRÉFET DU LOIRET PRENDRA UN ARRÊTÉ DE REFUS OU D'AUTORISATION ASSORTI DE PRESCRIPTIONS.

ANNEXES au rapport du Commissaire Enquêteur, relatif à :

la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BEAUCE SOLOGNE CARRIÈRES en vue de l'ouverture d'une carrière, d'une installation de traitement et d'une station de transit de produits minéraux sur la commune de VILLAMBLAIN au lieu-dit La Terre des Hôtels

Enquête ouverte du 24/08 au 09/10/2020, par Arrêtés du Préfet du Loiret en dates du 26/08 et 23/09/2020.

Commissaire Enquêteur R. LESSMEISTER désigné par Décision de la Présidente du TA d'Orléans n° E20000050/45 du 23/06/2020.

Publicité complémentaire

Note d'information de la Commune de VILLAMBLAIN

recto

à distribuer demain
36

MAIRIE DE VILLAMBLAIN
AVIS A LA POPULATION

**PROJET DE CARRIERE DE CALCAIRE
DE LA TERRE DES HÔTELS**


La société Beauce Sologne Carrières souhaite ouvrir une carrière au lieu-dit la « Terre des Hôtels » à Villamblain

Une enquête publique aura donc lieu, du lundi 24 août au vendredi 25 septembre 2020 inclus.

Le commissaire enquêteur monsieur Roland LESSMEISTER, se tiendra à votre disposition, pour vous présenter le projet et pour répondre à toutes vos questions.

- Lundi 24 août 2020 de 9h00 à 12h00
- Samedi 5 septembre 2020 de 9h00 à 12h00
- Mercredi 16 septembre 2020 de 14h00 à 17h00
- Vendredi 25 septembre 2020 de 9h00 à 12h00

N'hésitez pas à venir le rencontrer, car ce projet concerne notre village.


Thierry
Maire

verso

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
(Articles L.123-2 à L.123-18, R.123-3 à R.123-37 du Code de l'Environnement)

OBJET : DIVULGATION D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR LA CREATION D'UNE CARRIERE D'UNE CARRIERE DE BOULES MARBRES (CALCAIRE) SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE VILLAMBLAIN, LE LIEU-DIT « LA TERRE DES HÔTELS », D'UNE STATION DE TRAITEMENT DES PRODUITS MINERAUX (CALCAIRE) ET D'UNE STATION DE TRANSIT DE PRODUITS MINERAUX.

PERSONNE RESPONSABLE DU PROJET : SOCIÉTÉ BEAUCE SOLOGNE CARRIERES (B.S.C.) SUD DE FRANCE, 14 RUE DES GRANDS CHATEAUX - 41000 DE CEN
EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION : 45710 VILLAMBLAIN
DUREE DE L'ENQUETE : 23 JOURS, DU LUNDI 24 AOÛT AU VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2020 INCLUS

LA DEMANDE CONCERNE NOTAMMENT LA CREATION D'UNE CARRIERE DE BOULES MARBRES (CALCAIRE) SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE VILLAMBLAIN ET D'UNE STATION DE TRANSIT DE PRODUITS MINERAUX (CALCAIRE) EN DEHORS D'UN TERRITOIRE PROTEGE EN TERREAU HABITE EN FRANCE (SIC) ET D'UNE STATION DE TRANSIT DE PRODUITS MINERAUX (CALCAIRE) EN FRANCE.

CE DOCUMENT EST UN DOCUMENT D'INFORMATION A LA DISPOSITION DES MEMBRES DE LA COMMISSION ENQUETE PUBLIQUE SUR LES PROJECTIONS DE LA COMMUNE DE VILLAMBLAIN. LES MEMBRES DE LA COMMISSION ENQUETE PUBLIQUE SONT TENUS DE PRESENTER CE DOCUMENT A LA COMMISSION ENQUETE PUBLIQUE EN VUE DE LA CREATION D'UNE CARRIERE DE BOULES MARBRES (CALCAIRE) SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE VILLAMBLAIN, LE LIEU-DIT « LA TERRE DES HÔTELS », D'UNE STATION DE TRANSIT DE PRODUITS MINERAUX (CALCAIRE) ET D'UNE STATION DE TRANSIT DE PRODUITS MINERAUX (CALCAIRE).

LE PUBLIC PEUT CONSULTER CE DOCUMENT EN CONSULTANT LE BUREAU DE LA SOCIÉTÉ BEAUCE SOLOGNE CARRIERES (B.S.C.) SUD DE FRANCE - 14 RUE DES GRANDS CHATEAUX - 41000 DE CEN (FRANCE).

COMMISSAIRE ENQUETEUR : M. ROLAND LESSMEISTER, COMMISSAIRE ENQUETEUR EN CHARGE DE LA SOCIÉTÉ BEAUCE SOLOGNE CARRIERES (B.S.C.) SUD DE FRANCE, 14 RUE DES GRANDS CHATEAUX - 41000 DE CEN (FRANCE).

- LUNDI 24 AOÛT - 2020 DE 9H00 A 12H00
- SAMEDI 5 SEPTEMBRE 2020 DE 9H00 A 12H00
- MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2020 DE 14H00 A 17H00
- VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2020 DE 9H00 A 12H00

DES COMMISSIONS ENQUETE PUBLIQUE SONT MISES EN PLACE DANS LES COMMUNES DE LA COMMUNE DE VILLAMBLAIN EN VUE DE LA CREATION D'UNE CARRIERE DE BOULES MARBRES (CALCAIRE) SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE VILLAMBLAIN, LE LIEU-DIT « LA TERRE DES HÔTELS », D'UNE STATION DE TRANSIT DE PRODUITS MINERAUX (CALCAIRE) ET D'UNE STATION DE TRANSIT DE PRODUITS MINERAUX (CALCAIRE).

LE PUBLIC PEUT CONSULTER CE DOCUMENT EN CONSULTANT LE BUREAU DE LA SOCIÉTÉ BEAUCE SOLOGNE CARRIERES (B.S.C.) SUD DE FRANCE - 14 RUE DES GRANDS CHATEAUX - 41000 DE CEN (FRANCE).

LA DEMANDE CONCERNE NOTAMMENT LA CREATION D'UNE CARRIERE DE BOULES MARBRES (CALCAIRE) SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE VILLAMBLAIN, LE LIEU-DIT « LA TERRE DES HÔTELS », D'UNE STATION DE TRANSIT DE PRODUITS MINERAUX (CALCAIRE) ET D'UNE STATION DE TRANSIT DE PRODUITS MINERAUX (CALCAIRE).

A TITRE DE LA PROCEDURE ENQUETE PUBLIQUE, LA SOCIÉTÉ BEAUCE SOLOGNE CARRIERES (B.S.C.) SUD DE FRANCE, 14 RUE DES GRANDS CHATEAUX - 41000 DE CEN (FRANCE) DEMANDE LA CREATION D'UNE CARRIERE DE BOULES MARBRES (CALCAIRE) SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE VILLAMBLAIN, LE LIEU-DIT « LA TERRE DES HÔTELS », D'UNE STATION DE TRANSIT DE PRODUITS MINERAUX (CALCAIRE) ET D'UNE STATION DE TRANSIT DE PRODUITS MINERAUX (CALCAIRE).

ANNEXES au rapport du Commissaire Enquêteur, relatif à :
la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES
en vue de l'ouverture d'une carrière, d'une installation de traitement et d'une station de produits minéraux
sur la commune de VILLAMBLAIN au lieu-dit La Terre des Hôtels
Enquête ouverte du 24/08 au 09/10/2020, par Arrêtés du Préfet du Loiret en dates du 26/06 et 23/09/2020.
Commissaire Enquêteur R. LESSMEISTER désigné par Décision de la Présidente du TA d'Orléans n° **E20000050/45** du 23/06/2020.

Note d'information de la Commune de LA-CHAPELLE-ONZERAIN

DONNEZ VOTRE AVIS

Une demande d'autorisation environnementale relative à un projet d'ouverture d'une carrière de roches massives calcaires sur la commune de VILLAMBLAIN aux Hotels et d'une installation de traitement concassage/criblage.

QUELQUES CHIFFRES ET ELEMENTS

CLES :

- 65 Ha sur 30 ans,
- Entre 270 000 T et 350 000 T produites,
- Entre 100 et 200 Poids Lourds jours,
- Usage des tirs de mines,
- La commune de Villamblain a délibéré 2 fois contre le projet,
- Commercialisation sur le nord-ouest du Loiret et marché local.



L'enquête publique dure 33 jours du lundi 24 aout au vendredi 25 septembre 2020. Durant cette période, le commissaire enquêteur se tiendra à votre disposition pour entendre vos remarques et répondre aux questions à la mairie de Villamblain aux dates suivantes :

Lundi 24 aout 2020 de 9h00 à 12h00

Samedi 05 septembre 2020 de 9h00 à 12h00

Mercredi 6 septembre 2020 de 14h00 à 17h00

Vendredi 25 septembre 2020 de 9h00 à 12h00

Vous pourrez également transmettre vos observations par voie postale à la mairie de Villamblain ou par messagerie électronique : ddpp-sej-hscr@loiret.gouv.fr

A ce jour, un courrier a été envoyé à l'attention des services de l'état compétents et co-signé par les maires des communes de Villamblain, La Chapelle Onzerain, Tournois, Villeneuve sur Conie, Péronville, Villampuy, Patay et Saint Péray la Colombe. Ce courrier a pour objet d'informer le préfet que l'ensemble des collectivités locales ne sont pas favorables au projet.

Afin que notre avis compte, l'ensemble des habitants des communes concernées doit s'exprimer.

Les élus restent à votre écoute pour toutes questions. N'hésitez pas.

Mme Le Maire,
et les membres du conseil municipal,

ANNEXES au rapport du Commissaire Enquêteur, relatif à :
la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES
en vue de l'ouverture d'une carrière, d'une installation de traitement et d'une station de transit de produits minéraux
sur la commune de VILLAMBLAIN au lieu-dit La Terre des Hotels
Enquête ouverte du 24/08 au 09/10/2020, par Arrêtés du Préfet du Loiret en dates du 26/06 et 23/09/2020.
Commissaire Enquêteur R. LESSMEISTER désigné par Décision de la Présidente du TA d'Orléans n° E20000050/45 du 23/06/2020.

Note d'information de la Commune de TOURNOISIS

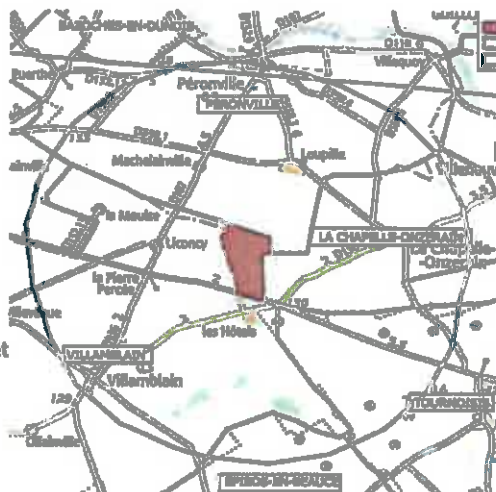


DONNEZ VOTRE AVIS

Un projet d'ouverture d'une carrière de roches massives calcaires sur la commune de Villamblain, au lieu-dit les Hôtels, ainsi qu'une installation de traitement (concassage/criblage) et une station de transit de produits minéraux fait actuellement l'objet d'une enquête publique.

QUELQUES ÉLÉMENTS CLÉS

- 65 hectares sur 30 ans
- entre 270 000 et 350 000 tonnes produites
- plus de 100 poids lourds par jour
- usage de tirs de mines
- la commune de Villamblain a délibéré 2 fois contre le projet (2015 et 2018)
- commercialisation sur le nord-ouest du Loiret et marché local



L'enquête publique dure 33 jours du lundi 24 août au vendredi 25 septembre 2020
Pendant cette période, le commissaire enquêteur se tiendra à votre disposition pour entendre vos remarques et répondre à vos questions :

Samedi 5 septembre de 9h00 à 12h00

Mercredi 16 septembre de 14h00 à 17h00

Vendredi 25 septembre de 9h00 à 12h00

Vous pouvez également transmettre vos observations par voie postale à la mairie de Villamblain ou par messagerie électronique : sdpp-sef-bscr@loiret.gouv.fr

A ce jour, un courrier a été envoyé à l'attention des services de l'état compétents et co-signé par les maires des communes de Villamblain, La Chapelle Onzerain, Tournoisis, Villeneuve sur Conie, Péronville, Epieds en Beauce et Patay. Ce courrier a pour objet d'informer le Préfet que l'ensemble des collectivités locales ne sont pas favorables au projet.

Afin que votre avis compte, l'ensemble des habitants des communes concernées doit s'exprimer.

Les élu.e. restent à votre écoute pour toutes questions. N'hésitez pas.

Madame la Maire et les membres du Conseil Municipal

Mairie de Tournoisis – 76 rue de la Mairie – 45310 Tournoisis

Ne pas jeter sur la voie publique

ANNEXES au rapport du Commissaire Enquêteur, relatif à :
la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES en vue de l'ouverture d'une carrière, d'une installation de traitement et d'une station de transit de produits minéraux sur la commune de VILLAMBLAIN au lieu-dit La Terre des Hôtels
Enquête ouverte du 24/08 au 09/10/2020, par Arrêtés du Préfet du Loiret en dates du 26/06 et 23/09/2020.
Commissaire Enquêteur R. LESSMEISTER désigné par Décision de la Présidente du TA d'Orléans n° E20000050/45 du 23/06/2020.

Deuxième note d'information de la Commune de VILLAMBLAIN

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

(Articles L.123-2 à L.123-18, R.123-3 à R.123-27 du Code de l'Environnement)

OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE RELATIVE A UN PROJET D'OUVERTURE D'UNE CARRIERE DE BRICHS MARBRES (CALCAIRE) SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE VILLAMBLAIN, AU LIEU-DIT « LA TERRE DES HOTELS », D'UNE INSTALLATION DE TRAITEMENT (CONCRÈTE/GRANULÉ EN FOND DE FORÉTIER) ET D'UNE STATION DE TRANSIT DE PRODUITS MINÉRAUX.

PERSONNE RESPONSABLE DU PROJET : SOCIÉTÉ BEAUCE SOLOGNE CARRIÈRES (S.A.C.R) (SOCIÉTÉ SOCIALE - CHÊNES DES GRANDS CHAMPS - 41000 BLOIS)

EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION : 45310 VILLAMBLAIN

DURÉE DE L'ENQUÊTE : INSTALLATION PRÉVUE DE LUNDI 24 AOÛT AU VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2020, CRISTE ANQUÊTE SUR LES CHÊNES DES GRANDS CHAMPS, NOTÉ 47 AU 108 CHERYVILLE, APRES DE GARANTIR LA BONNE PARTICIPATION DU PUBLIC ET LA PARTICIPATION DE TOUTES LES PERSONNES CONCERNÉES PAR CE PROJET, DANS LA MESURE OÙ CELLES SONT SANS IMPACTS NÉGATIFS.

LE DOSSIER, COMPRENANT NOTAMMENT UNE ETUDE D'IMPACT, DES BARRIÈRES NON TECHNIQUES ET L'AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE, SERA CONSULTABLE

- EN MAIRIE DE VILLAMBLAIN ET D'ÉPIRON-EN-BEAUCE OU LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE COGNANCE PENDANT LES HEURES HABITUELLES D'OUVERTURE ET COMMUNIQUER SES OBSERVATIONS AUX LES SERVICES QU'IL VOUS CONVIENT.

- SUR CE SITE PRODIGER À LA DÉPARTERTEMENTALE DE LA PRÉFECTURE DES SEPTIÈMES DE LOIRET (DDEP) SUR BARRIÈRES NON TECHNIQUES BILLETTE À L'ADRESSE : COMMUNE DE DÉPÔT ET HOTEL/PROJET « QU'IL VOUS CONVIENT » AU 02.38.42.62.78 AUX HORAIRES HABITUELS D'OUVERTURE AINSI QUE SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE LOIRET (WWW.LOIRET.GOUVERNEMENT.FR/LOIRET/LES-SEPTIÈMES-DE-LOIRET/ET/REQUÊTES/REQUÊTES)

ENFIN, LES DÉPÔTS DES BARRIÈRES NON TECHNIQUES ET DES BARRIÈRES NON TECHNIQUES SERONT DÉPOSÉS EN MAIRIE DE VILLAMBLAIN ET D'ÉPIRON-EN-BEAUCE.

LE PUBLIC POURRA ÉGALEMENT OBTENIR DES INFORMATIONS SUR LE PROJET AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ BEAUCE SOLOGNE CARRIÈRES (S.A.C.R) - (M. BARENE - SALES/CHÊNES DES GRANDS CHAMPS).

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : M. ROLAND LESSMEISTER, CONDUCTEUR DE TRAVAIL EN RETRAITE D'ÉPIRON-EN-BEAUCE EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SE TIENRA À LA DISPOSITION DU PUBLIC À LA MAIRIE DE VILLAMBLAIN AUX HEURES SUIVANTES :

- LE VENDREDI 2 OCTOBRE 2020 DE 9H00 À 12H00
- LE VENDREDI 9 OCTOBRE 2020 DE 9H00 À 12H00

DES OBSERVATIONS POURRONT ÊTRE TRANSMISES PERSONNELLEMENT OU PAR L'ÉCRIT PAR VOUS PORTÉE À LA MAIRIE DE VILLAMBLAIN SEUL DE L'ÉCRIT PUBLIC, OU ELLES SERONT ADRESSÉES PAR MESSAGÈRE ÉLECTRONIQUE.

LE PUBLIC POURRA ÉGALEMENT TRANSMETTRE SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS PAR MESSAGÈRE ÉLECTRONIQUE À L'ADRESSE : « DÉPÔT-PROJET » PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE. LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS TRANSMISES PAR VOUS ÉLECTRONIQUE SERONT CONSULTABLES EN LIEU D'ÉTAT DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE LOIRET DANS UN DÉLAI DE 15 JOURS.

LE RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR ET SES CONCLUSIONS SERONT CONSULTABLES PENDANT LA DURÉE DE LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE EN MAIRIE DE VILLAMBLAIN ET D'ÉPIRON-EN-BEAUCE, À LA DISPOSITION DU PUBLIC - DÉPOSÉES ET SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE LOIRET.

À L'ISSUE DE LA PROCÉDURE ENVIRONNEMENTALE, LE PRÉFET DU LOIRET PRENDRA UN ARRÊTÉ EN VERTU DUquel L'ACTE ENVIRONNEMENTAL SERA DÉPOSÉ.

ANNEXES au rapport du Commissaire Enquêteur, relatif à :
la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BEAUCE SOLOGNE CARRIÈRES
en vue de l'ouverture d'une carrière, d'une installation de traitement et d'une station de transit de produits minéraux
sur la commune de VILLAMBLAIN au lieu-dit La Terre des Hotels
Enquête ouverte du 24/08 au 09/10/2020, par Arrêtés du Préfet du Loiret en dates du 26/06 et 23/09/2020.
Commissaire Enquêteur R. LESSMEISTER désigné par Décision de la Présidente du TA d'Orléans n° E20000050/45 du 23/06/2020.

Accès au dossier dématérialisé

Copies d'écran après navigation suivante :

"www.loiret.gouv.fr"

Accueil > Politiques publiques > Sécurité et risques > Risques > Installations classées pour la protection de l'environnement (I.C.P.E.) et autorisation unique > Dossiers d'ICPE et dossiers d'autorisation unique en cours > Autorisations ICPE et autorisations uniques > **BEAUCE SOLOGNE CARRIERES à VILLAMBLAIN**

The screenshot shows the website interface for the Prefecture of Loiret. At the top, there is a navigation menu with categories like 'Services de l'Etat', 'Politiques publiques', 'Actualités', 'Publications', 'Démarches administratives', and 'Vous êtes...'. Below this, a breadcrumb trail leads to the specific dossier: 'Accueil > Politiques publiques > Sécurité et risques > Risques > Installations classées pour la protection de l'environnement (I.C.P.E.) et autorisation unique > Dossiers d'ICPE et dossiers d'autorisation unique en cours > Autorisations ICPE et autorisations uniques > BEAUCE SOLOGNE CARRIERES à VILLAMBLAIN'. The main content area is titled 'BEAUCE SOLOGNE CARRIERES à VILLAMBLAIN' and includes a 'Mise à jour' date of 02/07/2020. A 'Dossier d'autorisation environnementale' section describes the project: 'La société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES (B.S.C.R) a présenté une demande d'autorisation environnementale relative à un projet d'ouverture d'une carrière de roches massives (calcaire) située sur le territoire de la commune de VILLAMBLAIN (45310), au lieu-dit "La Terre des Hôtels" ainsi qu'une installation de traitement (concassage/criblage en fond de fouille) et une station de transit de produits minéraux.' It also states that the request will be subject to a 33-day public inquiry from August 24 to September 25, 2020. A list of documents is provided, including an 'Avis d'enquête publique' (0.07 Mb) and a 'Dossier de demande d'autorisation environnementale' consisting of five volumes (0 to 4) in PDF format, with sizes ranging from 1.44 Mb to 13.01 Mb.

ANNEXES au rapport du Commissaire Enquêteur, relatif à :

la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES en vue de l'ouverture d'une carrière, d'une installation de traitement et d'une station de transit de produits minéraux sur la commune de VILLAMBLAIN au lieu-dit La Terre des Hôtels

Enquête ouverte du 24/08 au 09/10/2020, par Arrêtés du Préfet du Loiret en dates du 26/06 et 23/09/2020.

Commissaire Enquêteur R. LESSMEISTER désigné par Décision de la Présidente du TA d'Orléans n° **E20000050/45** du 23/06/2020.

PRODUCTEURS DU GATINAIS
(C.A. PRO. GA.) Le Meunier à AMILLY
CFENR de Barville-en-Salinois et Egru
CRAMBES à DADONVILLE
CREMATECK - SAS- à FAY-AUX-LOGES
DALKIA BIOMASSE ORLEANS (DBO)
autorisation d'épandage des cendres de la
chaufferie situées à ORLEANS
DERET LOGISTIQUE A SARAN
DERET LOGISTIQUE A INGRE
EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS ÎLE DE
FRANCE-CENTRE - Ets EURE-ET-LOIR
à BONNY SUR LOIRE
EQIOM Granulats à Sully sur Loire
Ets J.MENUT à ST CYR EN VAL
EUROVIA "La Plaine de Saint Agnan" à
BOUZY-LA-FORET
EUROVIA à GIDY Neu-dit "La Champ
Blanc"
EUROVIA CENTRE LOIRE à BOUZY-LA-
FORET
EUROVIA GRANDS TRAVAUX à BRICY
(autorisation temporaire)
EUROVIA GRANDS TRAVAUX à
CORQUILLEROY (autorisation
temporaire)
FERME EOLIENNE DE LION-EN-
BEAUCE
FERME EOLIENNE DE NEUVILLE-AUX-
BOIS

Avis

Avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale

> 20200420-Carrières-Villamblain-avis-MRAe - format : PDF   - 0,82 Mb

Avis Agence Régionale de Santé

> ARS_avis VILLAMBLAIN Carrière BSCR - format : PDF   - 0,08 Mb

Réponse du pétitionnaire

> Réponse exploitant - Villamblain - BSCR - format : PDF   - 0,11 Mb

Avis SAGE

> Avis SAGE - format : PDF   - 0,04 Mb

Observations et propositions du public sur le dossier d'enquête

Les observations et propositions du public sur la demande et le dossier de la Société Beauce Sologne Carrières peuvent être pendant la durée de l'enquête publique :

- inscrites sur les registres d'enquête en mairies de VILLAMBLAIN et d'ÉPIEDS-EN-BEAUCE




- adressées au commissaire enquêteur par voie postale en mairie de VILLAMBLAIN

- transmises par courriel à l'adresse suivante : cdpp-sol-bscr@loiret.gouv.fr

Les observations et les propositions transmises par messagerie électronique sont reportées ci-dessous dans les meilleurs détails

Date	observations et propositions	P.J.
------	------------------------------	------

Documents listés dans l'article :

-  - Avis d'enquête publique - format : PDF - 0,07 Mb - 02/07/2020
-  - Carte 15934-01 - Villamblain - BSCR - format : PDF - 1,44 Mb - 02/07/2020
-  - Tome 0 - RNT - Villamblain - BSCR - format : PDF - 4,38 Mb - 02/07/2020
-  - Tome 1 - DA - Villamblain - BSCR - format : PDF - 17,71 Mb - 02/07/2020
-  - Tome 2 - MT - Villamblain - BSCR - format : PDF - 25,86 Mb - 02/07/2020
-  - Tome 3 - EI - Villamblain - BSCR - format : PDF - 20,73 Mb - 02/07/2020
-  - Tome 4 - EDD - Villamblain - BSCR - format : PDF - 13,01 Mb - 02/07/2020
-  - 20200420-Carrières-Villamblain-avis-MRAe - format : PDF - 0,82 Mb - 02/07/2020
-  - ARS_avis VILLAMBLAIN Carrière BSCR - format : PDF - 0,08 Mb - 02/07/2020
-  - Réponse exploitant - Villamblain - BSCR - format : PDF - 0,11 Mb - 02/07/2020
-  - Avis SAGE - format : PDF - 0,04 Mb - 02/07/2020

ANNEXES au rapport du Commissaire Enquêteur, relatif à :
la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES
en vue de l'ouverture d'une carrière, d'une installation de traitement et d'une station de transit de produits minéraux
sur la commune de VILLAMBLAIN au lieu-dit La Terre des Hôtels
Enquête ouverte du 24/06 au 09/10/2020, par Arrêtés du Préfet du Loiret en dates du 26/06 et 29/09/2020.
Commissaire Enquêteur R. LESSMEISTER désigné par Décision de la Présidente du TA d'Orléans n° E20000050/45 du 23/06/2020.

Attestation de mise à disposition du public d'un poste informatique

Direction départementale de
la Protection des
Populations

ORLÉANS LE 12 OCT. 2020

CERTIFICAT DU DIRECTEUR DE LA DDPP DU LOIRET
constatant la mise à disposition d'un dossier d'enquête
sur un poste informatique accessible au public à la Direction Départementale de la Protection des
Populations du Loiret

Demande d'autorisation environnementale de la Société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES (B.S.CR) concernant un projet d'ouverture d'une carrière de roches massives (calcaire), sur la commune de VILLAMBLAIN, au lieu-dit « La Terre des Hôtels », ainsi qu'une installation de traitement (concassage/criblage en fond de fouille) et une station de transit de produits minéraux.

LE DIRECTEUR DE LA DDPP DU LOIRET

certifie que les pièces composant le dossier relatif à l'enquête publique prescrite par M. le Préfet du Loiret, par arrêté du 26 Juin 2020, sur la demande présentée par la société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES (B.S.CR), sont restées à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête à la Direction Départementale de la Protection des Populations du Loiret, sous format électronique sur un poste informatique.

Fait à Orléans

, le 12 octobre 2020



le Directeur Départemental,

Tierry PLACE

ANNEXES au rapport du Commissaire Enquêteur, relatif à :
la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES
en vue de l'ouverture d'une carrière, d'une installation de traitement et d'une station de transit de produits minéraux
sur la commune de VILLAMBLAIN au lieu-dit La Terre des Hôtels
Enquête ouverte du 24/08 au 09/10/2020, par Arrêtés du Préfet du Loiret en dates du 26/06 et 23/09/2020.
Commissaire Enquêteur R. LESSMEISTER désigné par Décision de la Présidente du TA d'Orléans n° E20000050/45 du 23/06/2020.

Affichage sauvage

**Relevé des affichages "sauvages" relatif à l'acceptation du projet de carrière
(réalisé le 14 septembre 2020 par le Commissaire Enquêteur)**

Entrée de LA CHAPELLE ONZERAIN depuis VILLENEUVE SUR CONIE par la RD136



Centre de LA CHAPELLE ONZERAIN face à la Mairie



ANNEXES au rapport du Commissaire Enquêteur, relatif à :
la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES
en vue de l'ouverture d'une carrière, d'une installation de traitement et d'une station de transit de produits minéraux
sur la commune de VILLAMBLAIN au lieu-dit La Terre des Hotels
Enquête ouverte du 24/08 au 09/10/2020, par Arrêtés du Préfet du Loiret en dates du 26/06 et 23/09/2020.
Commissaire Enquêteur R. LESSMEISTER désigné par Décision de la Présidente du TA d'Orléans n° E20000050/45 du 23/06/2020.

Sortie de LA CHAPELLE ONZERAIN vers la RD955 par la RD136



Entrée TOURNOISIS depuis VILLAMPUY par la RD955



Sortie NIDS (TOURNOISIS) par la RD4



ANNEXES au rapport du Commissaire Enquêteur, relatif à :
la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES
en vue de l'ouverture d'une carrière, d'une installation de traitement et d'une station de transit de produits minéraux
sur la commune de VILLAMBLAIN au lieu-dit La Terre des Hotels
Enquête ouverte du 24/08 au 09/10/2020, par Arrêtés du Préfet du Loiret en dates du 26/06 et 23/09/2020.
Commissaire Enquêteur R. LESSMEISTER désigné par Décision de la Présidente du TA d'Orléans n° E20000050/45 du 23/06/2020.

Carrefour RD955+RD136 vers TOURNOISIS



Carrefour RD955+RD136 vers VILLAMPUY



Entrée LICONCY par la RD936



ANNEXES au rapport du Commissaire Enquêteur, relatif à :
la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES
en vue de l'ouverture d'une carrière, d'une installation de traitement et d'une station de transit de produits minéraux
sur la commune de VILLAMBLAIN au lieu-dit La Terre des Hotels
Enquête ouverte du 24/08 au 09/10/2020, par Arrêtés du Préfet du Loiret en dates du 26/06 et 23/09/2020.
Commissaire Enquêteur R. LESSMEISTER désigné par Décision de la Présidente du TA d'Orléans n° E20000050/45 du 23/06/2020.

Limite Sud / Sud Est de la carrière sur la RD955



1



2



ANNEXES au rapport du Commissaire Enquêteur, relatif à :
la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES
en vue de l'ouverture d'une carrière, d'une installation de traitement et d'une station de transit de produits minéraux
sur la commune de VILLAMBLAIN au lieu-dit La Terre des Hotels
Enquête ouverte du 24/08 au 09/10/2020, par Arrêtés du Préfet du Loiret en dates du 26/06 et 23/09/2020.
Commissaire Enquêteur R. LESSMEISTER désigné par Décision de la Présidente du TA d'Orléans n° E20000050/45 du 23/06/2020.

Entrée de VILLIERS (LA CHAPELLE ONZERAIN) par la RD136 depuis la RD955



Entrée de VILLIERS (LA CHAPELLE ONZERAIN) par la RD136 depuis LA CHAPELLE ONZERAIN



ANNEXES au rapport du Commissaire Enquêteur, relatif à :
la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES
en vue de l'ouverture d'une carrière, d'une installation de traitement et d'une station de transit de produits minéraux
sur la commune de VILLAMBLAIN au lieu-dit La Terre des Hotels
Enquête ouverte du 24/08 au 09/10/2020, par Arrêtés du Préfet du Loiret en dates du 26/06 et 23/09/2020.
Commissaire Enquêteur R. LESSMEISTER désigné par Décision de la Présidente du TA d'Orléans n° E20000050/45 du 23/06/2020.

Tract déposé en boîtes aux lettres**PROTEGEONS NOTRE CADRE DE VIE !**

Un projet de création de carrière va voir le jour si nous n'agissons pas !

Un projet d'ouverture d'une carrière de roches massives calcaires sur la commune de Villamblain, au lieu-dit les Hôtels, ainsi qu'une installation de traitement (concassage/criblage) et une station de transit de produits minéraux fait actuellement l'objet d'une enquête publique jusqu'au **25 septembre 2020**

- 65 hectares sur 30 ans
- Exploitation possible de 7h à 20h
- Tirs de mines à 200 m des premières maisons
- Réseaux routiers non adaptés aux allers et retours incessants des plus de 100 camions par jour prévus
- Nappe de Beauce (pollution, rabattement)
- Poussières, bruits, ...

Nos avis comptent ! Nous pouvons agir !

Le Commissaire Enquêteur rendra un avis favorable ou pas, en s'appuyant sur la mobilisation locale !

- > A ce jour, un courrier a été envoyé à l'attention des services de l'état compétents et co-signé par les maires des communes de Villamblain, La Chapelle Ozérais, Tournais, Villeneuve sur Conie, Péronville, Epieds en Beauce, et Patay. Ce courrier a pour objet d'informer le Préfet que l'ensemble des collectivités locales ne sont pas favorables au projet.
- > Des questions ont été remises au Commissaire Enquêteur à Villamblain lors des 2 précédentes permanences
- > Encore 2 rencontres possibles à Villamblain :
 - Mercredi 16 septembre de 14h00 à 17h00
 - Vendredi 25 septembre de 9h00 à 12h00
- > Vous pouvez aussi rédiger un courrier à Roland Lessmeister, Commissaire Enquêteur, avec de vrais arguments avant le 25/09/2020 : ddp@se-bzr@loiret.gouv.fr en mettant éventuellement votre Maire en copie, maire.villamblain@outlook.com

ANNEXES au rapport du Commissaire Enquêteur, relatif à :
la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES
en vue de l'ouverture d'une carrière, d'une installation de traitement et d'une station de transit de produits minéraux
sur la commune de VILLAMBLAIN au lieu-dit La Terre des Hôtels
 Enquête ouverte du 24/08 au 09/10/2020, par Arrêtés du Préfet du Loiret en dates du 25/06 et 23/09/2020.
 Commissaire Enquêteur R. LESSMEISTER désigné par Décision de la Présidente du TA d'Orléans n° E20000050/45 du 23/06/2020.

Tract du Collectif contre la carrière**COLLECTIF CONTRE LE PROJET DE CARRIERE DE CALCAIRE****A CIEL OUVERT SUR LA D955****30 ANS SUR 65 HECTARES (de 2021 à 2051)****Mobilisation générale jusqu'au 24 septembre 2020****Tous concernés, tous impactés !**

Les usagers, les routiers, les cyclistes, les motards, les transports scolaires, les transports en commun, les agriculteurs

- 1- Un trafic routier supplémentaire de plus de 200 camions par jour ayant pour conséquence des embouteillages sur cette départementale et réseaux annexes, des retards pour les usagers (domicile/travail) et une augmentation de la consommation de carburant.**
- 2- Zone accidentogène et dégradation des routes et des chaussées : routes glissantes, problème de stabilisation des accotements, stationnement des camions le long de la départementale en augmentation. La prise en charge de la réfection de la voirie viendra-t-elle « gonfler » nos impôts ? explosions pouvant propulser de la roche calcaire sur la départementale ou conséquences plus graves en cas de tir raté.**
- 3- Dégradations prématurées des véhicules utilisant cet axe : pneumatiques, amortisseurs, peinture écaillée par les projections de calcaire.**
- 4- Impact écologique important lié à la pollution**



Autres impacts : nuisances sonores pour les villages à proximité et concernés par les axes qui seront empruntés par les camions, nuisances sonores liées au concassage, retombées de poussière sur la santé (cancérogène), impact sur le prix de l'immobilier, stabilité des sols liée aux tirs et au trafic routier (cf. épisode des inondations de 2016 à Gidy et la formation de trous dans le sol et d'effondrement de maisons ou fissures), véritable danger pour nos enfants (transports scolaires et axes routiers proches des écoles).

ANNEXES au rapport du Commissaire Enquêteur, relatif à :

la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES en vue de l'ouverture d'une carrière, d'une installation de traitement et d'une station de transit de produits minéraux sur la commune de VILLAMBLAIN au lieu-dit La Terre des Hôtels

Enquête ouverte du 24/08 au 09/10/2020, par Arrêtés du Préfet du Loiret en dates du 26/06 et 23/09/2020.

Commissaire Enquêteur R. LESSMEISTER désigné par Décision de la Présidente du TA d'Orléans n° E20000050/45 du 23/06/2020.

OÙ ?

Lieu du projet de carrière et réseau routier impacté

Le collectif passera prochainement dans les différentes communes impactées par ce projet pour signer la pétition.

N'hésitez pas à diffuser ce tract autour de vous et à faire part de vos remarques à l'adresse suivante contre la carrière d955@yahoo.com ou directement sur l'adresse mail de la concertation publique : ddpp-sei-bscr@loiret.gouv.fr

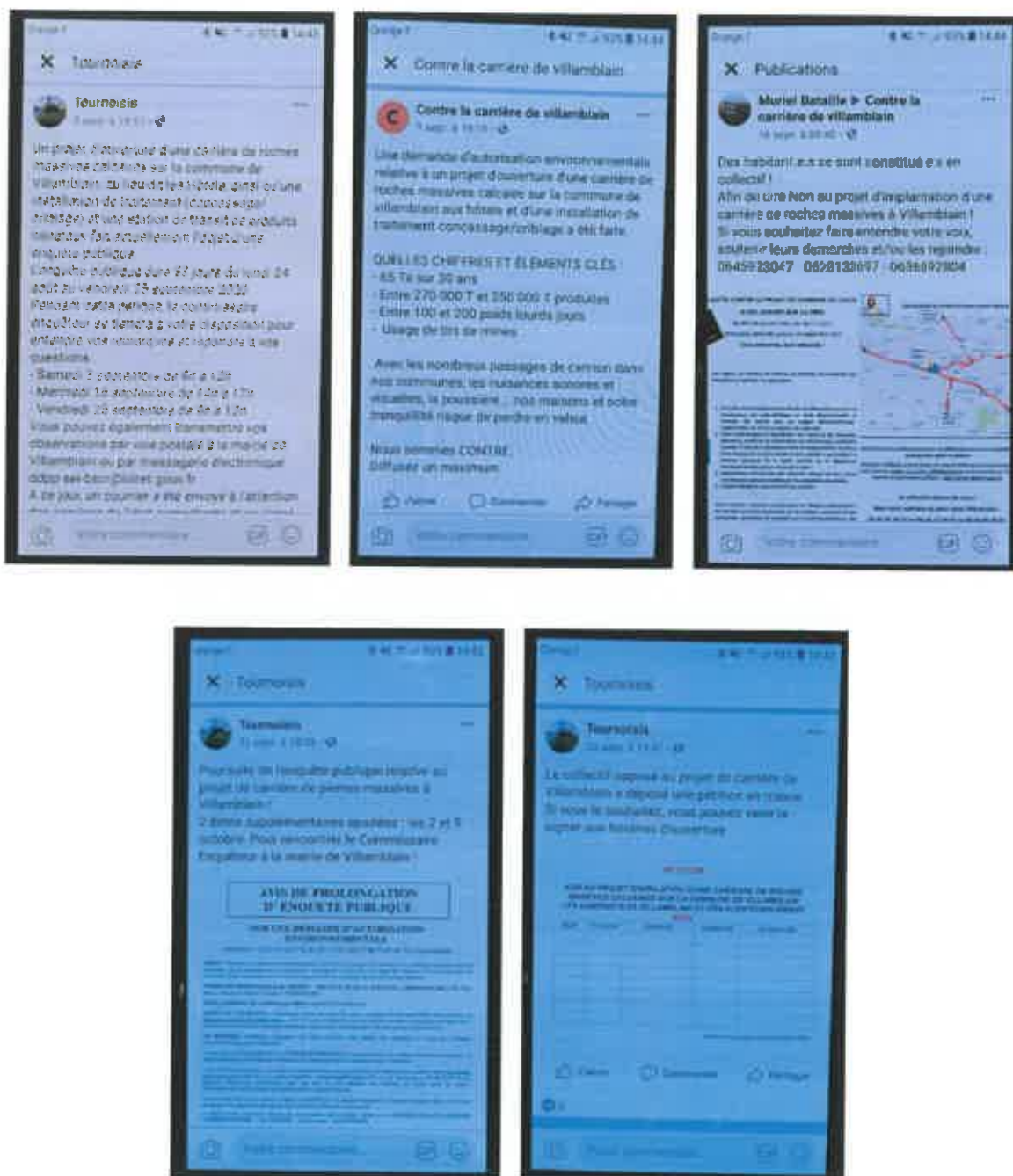
Le collectif a besoin de vous !

Pour nous rejoindre ou pour toute information :
06.45.92.30.47 ou 06.28.13.36.97 ou 06.36.69.28.04

Le dossier complet est disponible sur le site de la DDT45 :
<https://www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-risques/Bleues/Installation-classees-pour-la-protection-de-l'environnement-I.C.P.E.-et-autorisation-uniques/Dossiers-d-ICPE-et-dossiers-d-autorisation-uniques-en-cours/Autorisations-ICPE-et-autorisations-uniques/BEAUCE-SOLOGNE-CARRIERES-a-VILLAMBLAIN>

ANNEXES au rapport du Commissaire Enquêteur, relatif à :
la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES en vue de l'ouverture d'une carrière, d'une installation de traitement et d'une station de transit de produits minéraux sur la commune de VILLAMBLAIN au lieu-dit La Terre des Hotels
 Enquête ouverte du 24/08 au 09/10/2020, par Arrêtés du Préfet du Loiret en dates du 26/06 et 29/09/2020.
 Commissaire Enquêteur R. LESSMEISTER désigné par Décision de la Présidente du TA d'Orléans n° E20000050/45 du 23/06/2020.

Publication sur le réseau Facebook



ANNEXES au rapport du Commissaire Enquêteur, relatif à :
la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES
en vue de l'ouverture d'une carrière, d'une installation de traitement et d'une station de transit de produits minéraux
sur la commune de VILLAMBLAIN au lieu-dit La Terre des Hotels
Enquête ouverte du 24/08 au 09/10/2020, par Arrêtés du Préfet du Loiret en dates du 26/06 et 23/09/2020.
Commissaire Enquêteur R. LESSMEISTER désigné par Décision de la Présidente du TA d'Orléans n° E20000050/45 du 23/06/2020.

Articles de presseLA RÉPUBLIQUE
DU CENTRE

À LA UNE | VIE LOCALE | SPORTS | LOISIRS | ÉCONOMIE

Polémique**Le projet de carrière à Villamblain fait débat**

VILLAMBLAIN | TOURNOISIS - ONZERAIN | SOLIDARITÉ | POLITIQUE

Publié le 21/09/2020 à 08h00



Si les élus et le collectif, la carrière augmenterait considérablement la circulation quotidienne des camions sur la RD 955. Un impact que Philippe Chavigny ne se résout pas à accepter. © PHILIPPE CHAVIGNY

Malin Chavigny

Si les élus et les habitants de plusieurs petites communes (Villamblain, Tournois, La Chapelle-Onzerain, Villeneuve-sur-Conie, Péronville et Patay), sollicités par un collectif, ne veulent pas entendre parler de cette installation en bordure de la RD 955, l'agriculteur qui a accepté de mettre à sa disposition sa parcelle ne partage pas leurs avis. Explications des uns et des autres avant la fin de l'enquête publique, ce vendredi 25 septembre.

Le projet de carrière à ciel ouvert, de 65 hectares, sur le territoire de la commune de Villamblain, le long de la RD 955, ne semble pas faire l'unanimité. La mobilisation est de plus en plus forte à mesure que la fin de l'enquête publique, datée au vendredi 25 septembre, se précise. Des panneaux viennent d'être posés en bordure de routes par les élus. Un collectif contre ce projet est sorti de terre, en indiquant "Tous concernés, tous impactés !". Un constat que ne partage pas Philippe Chavigny, l'agriculteur, qui a mis deux ans à se décider et à répondre favorablement à la proposition de la société Nivet qui serait l'exploitante de la carrière. Outre Villamblain, les villages de Tournois, La Chapelle-Onzerain, Villeneuve-sur-Conie, Péronville (Eure-et-Loir) et, dans une moindre mesure, Patay sont concernés.

ANNEXES au rapport du Commissaire Enquêteur, relatif à :

la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES en vue de l'ouverture d'une carrière, d'une installation de traitement et d'une station de transit de produits minéraux sur la commune de VILLAMBLAIN au lieu-dit La Terre des Hôtels

Enquête ouverte du 24/06 au 09/10/2020, par Arrêtés du Préfet du Loiret en dates du 26/06 et 23/09/2020.

Commissaire Enquêteur R. LESSMEISTER désigné par Décision de la Présidente du TA d'Orléans n° E20000050/45 du 23/06/2020.

Elus Pour Muriel Bataille, maire de Tournois, les élus n'ont eu connaissance de ce projet qu'au début du mois de juillet dernier : "La démarche me semble cavallière. Surtout que le conseil de Villamblain avait émis un avis défavorable en 2015, puis en 2018. Tout comme la com-com de la Beauce Loirétaine en 2019." Le sénateur Hugues Saury est venu à La Chapelle-Onzerain. La députée Caroline Janvier s'est rendue à Tournois vendredi 18 septembre. Un rendez-vous est prévu avec le sénateur Jean-Pierre Sueur le jeudi 24 septembre. "Je m'interroge, Je suis critique", résume Muriel Bataille. "Dans l'étude d'impact du porteur de projet, il est indiqué que le verre sera traité dans les ordures ménagères. Ce n'est pas vertueux." L'élue considère qu'avec les trois carrières de Villeneuve-sur-Conie, Verdes (Loir-et-Cher) et Guillonville (Eure-et-Loir), ce n'est pas la peine d'en rajouter une quatrième : "Ce n'est pas un bon aménagement et il ne valorise pas notre territoire. Nous nous mobilisons pour être entendus par le préfet."

Collectif Selon ses estimations, le trafic routier se densifierait avec 200 camions supplémentaires par jour et des embouteillages. La zone deviendrait accidentogène, et les routes et chaussées seraient dégradées. Sans oublier l'impact écologique, lié à la pollution, les nuisances sonores, la poussière et des conséquences sur les prix de l'immobilier.

Après une réunion organisée par le commissaire enquêteur, le 5 septembre, plusieurs habitants ont pris conscience de l'ampleur du problème et ont décidé de constituer un collectif afin que cette carrière ne voit pas le jour. "Notre idée est de faire bouger les choses en informant les gens, le plus rapidement possible. Nous distribuons des tracts et nous recueillons des signatures", soulignent Magali, Claudine et Julie, jointes ce dimanche 20 septembre. "Nous sommes bien accueillies par les habitants car ils se sentent concernés et ne veulent pas de cette carrière."

Hormis d'être mis devant le fait accompli, le collectif tient à dénoncer les nuisances occasionnées par ce projet : "Il y a déjà beaucoup de camions sur cette route. Il va y en avoir encore plus. Avec les travaux réalisés en sous-sol, les vibrations vont mettre nos habitations en péril. Elles datent du 19e siècle et n'ont pas de fondations. Il y a surtout les cavités et les souterrains qui sont sous les villages mais non répertoriés. La première maison se trouve à moins de 200 mètres du site envisagé. Sans oublier le bruit et la poussière."

Agriculteur Philippe Chavigny ne fait pas de mystère. Les porteurs du projet se sont adressés à lui car ils cherchaient une parcelle de 60 hectares, appartenant à un seul propriétaire et proche d'Orléans. A savoir au lieu-dit "La Terre des Hôtels". L'exploitant agricole n'est pas d'accord avec les arguments des élus et des habitants : "Au sujet des camions supplémentaires, j'ai fait mon estimation. Il y en aura 40 à 50 par jour. Actuellement, nous en sommes à 70 à l'heure. La première maison n'est pas à 200 mètres mais à 350 mètres. C'est la nôtre. L'exploitation se fera par une machine qui avance au fur et à mesure à raison de deux hectares par an. Le bois, qui est sur des pierres, sera certes exploité mais replanté ailleurs. Sur une surface faisant le double de l'existante."

ANNEXES au rapport du Commissaire Enquêteur, relatif à :
la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES en vue de l'ouverture d'une carrière, d'une installation de traitement et d'une station de transit de produits minéraux sur la commune de VILLAMBLAIN au lieu-dit La Terre des Hôtels
Enquête ouverte du 24/08 au 09/10/2020, par Arrêtés du Préfet du Loiret en dates du 26/06 et 23/09/2020.
Commissaire Enquêteur R. LESSMEISTER désigné par Décision de la Présidente du TA d'Orléans n° E20000050/45 du 23/06/2020.

VILLAMBLAIN ■ L'enquête publique concernant cet aménagement se termine vendredi 25 septembre

Crispation autour du projet de carrière

Si les élus et les habitants ne veulent pas entendre parler de ce projet en bordure de la RD 955, l'agriculteur, qui met une parcelle à disposition, est beaucoup plus nuancé.

Alexis Morin
alexis.morin@orange.fr

Le projet de carrière à ciel ouvert de 65 hectares, sur trente ans, à Villamblain, le long de la RD 955, ne semble pas faire l'unanimité. La mobilisation est de plus en plus forte à mesure que la fin de l'enquête publique, prévue le vendredi 25 septembre, se précise.

« Je m'interroge, je suis critique »

Des panneaux viennent d'être posés en bordure de route par les élus. Un collectif contre ce projet a été créé, avec un slogan : « Tous concernés, tous impactés ! » Un constat que ne partage pas Philippe Chavigny, l'agriculteur, qui a mis deux ans à se décider et à répondre favorablement à la proposition d'une société, qui serait l'exploitante de la carrière.

Pour Muriel Bataille, maire de Tournois, les



CONSEQUENCES. Outre Villamblain, les villages de Launay, La Chapelle-Orléanaise, Villamblain, Conit, Beaucourt (lire ci-dessus) et, dans une zone sans commune mesure, Patay sont concernés.

élus n'ont eu connaissance de ce projet qu'au début du mois de juillet dernier : « La démarche me semble cavalière. » Surtout que le conseil de Villamblain avait émis un avis défavorable en 2015, puis en 2018. Tout comme la communauté de communes de la Beauce Loirétaine en 2019. « Je m'interroge, je suis critique », résume Muriel Bataille. L'élu considère qu'avec

les trois carrières de Villeneuve-sur-Loire, Verdes (Loir-et-Cher) et Guillonville (Surs-et-Loir), ce n'est pas la peine d'en rajouter une quatrième : « Ce n'est pas un bon aménagement et il ne valorise pas notre territoire. Nous nous mobilisons pour être entendus par le préfet. »

Un objectif également visé par le collectif. Selon ses estimations, le trafic

roulier se densifierait avec 200 camions supplémentaires par jour et des embouteillages. La zone deviendrait accidentogène, et les routes et chaussées seraient dégradées. Sans oublier les conséquences écologiques, liées à la pollution, les nuisances sonores, la poussière et un impact sur les prix de l'immobilier.

Après une réunion organisée par le commissaire-

enquêteur, le 5 septembre, plusieurs habitants ont pris conscience de l'ampleur du problème et ont décidé de constituer un collectif, afin que cette carrière ne voit pas le jour.

L'agriculteur remet en cause les arguments du collectif

« Notre idée est de faire bouger les choses en informant les gens, le plus rapidement possible. Nous distribuons des tracts et nous recueillons des signatures », souligne Magali, Claudine et Julie, jointes hier après-midi. « Nous sommes bien accueillies par les habitants car ils se sentent concernés et ne veulent pas de cette carrière. »

Hormis d'être mis devant le fait accompli, le collectif tient à dénoncer les nuisances occasionnées par ce projet : « Avec les travaux réalisés en sous-sol, les vibrations vont mettre nos habitations en péril. Elles datent du XIX^e siècle et n'ont pas de fondations.

Il y a surtout les cavités et les souterrains qui sont sous les villages mais non répertoriés. La première maison se trouve à moins de deux cents mètres du site envisagé. »

De son côté, Philippe Chavigny ne fait pas de mystère. Les porteurs du projet se sont adressés à lui car ils cherchaient une parcelle de soixante hectares, appartenant à un seul propriétaire et proche d'Orléans. À savoir au lieu-dit « La Terre des Hôtels ».

L'exploitant agricole n'est pas d'accord avec les arguments des élus et des habitants : « Au sujet des camions supplémentaires, j'ai fait mon estimation. Il y en aura 40 à 50 par jour. Actuellement, nous en sommes à 70 à l'heure. La première maison n'est pas à 200 mètres mais à 350 mètres. C'est la nôtre. »

L'exploitation sera assurée par une machine qui avance au fur et à mesure, à raison de deux hectares par an. Le bois, qui est sur des pierres, sera certes exploité mais replanté ailleurs. Sur une surface faisant le double de l'existant. » ■

ANNEXES au rapport du Commissaire Enquêteur, relatif à :

la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES en vue de l'ouverture d'une carrière, d'une installation de traitement et d'une station de transit de produits minéraux sur la commune de VILLAMBLAIN au lieu-dit La Terre des Hôtels

Enquête ouverte du 24/08 au 09/10/2020, par Arrêtés du Préfet du Loir-et-Cher en dates du 26/06 et 23/09/2020.

Commissaire Enquêteur R. LESSMEISTER désigné par Décision de la Présidente du TA d'Orléans n° E20000050/45 du 23/06/2020.

**Echange de mails entre le Commissaire Enquêteur
et le Chargé d'étude du CNRS**

De : [Roland LESSMEISTER](mailto:Roland.LESSMEISTER)
A : ["mohamed.azarual@cnrs-orleans.fr"](mailto:mohamed.azarual@cnrs-orleans.fr)
Objet : Demande d'informations dans le cadre d'une enquête publique ICPE Carrière à VILLAMBLAIN
Date : jeudi 6 août 2020 17:06:00

Bonjour Monsieur AZAROUAL,

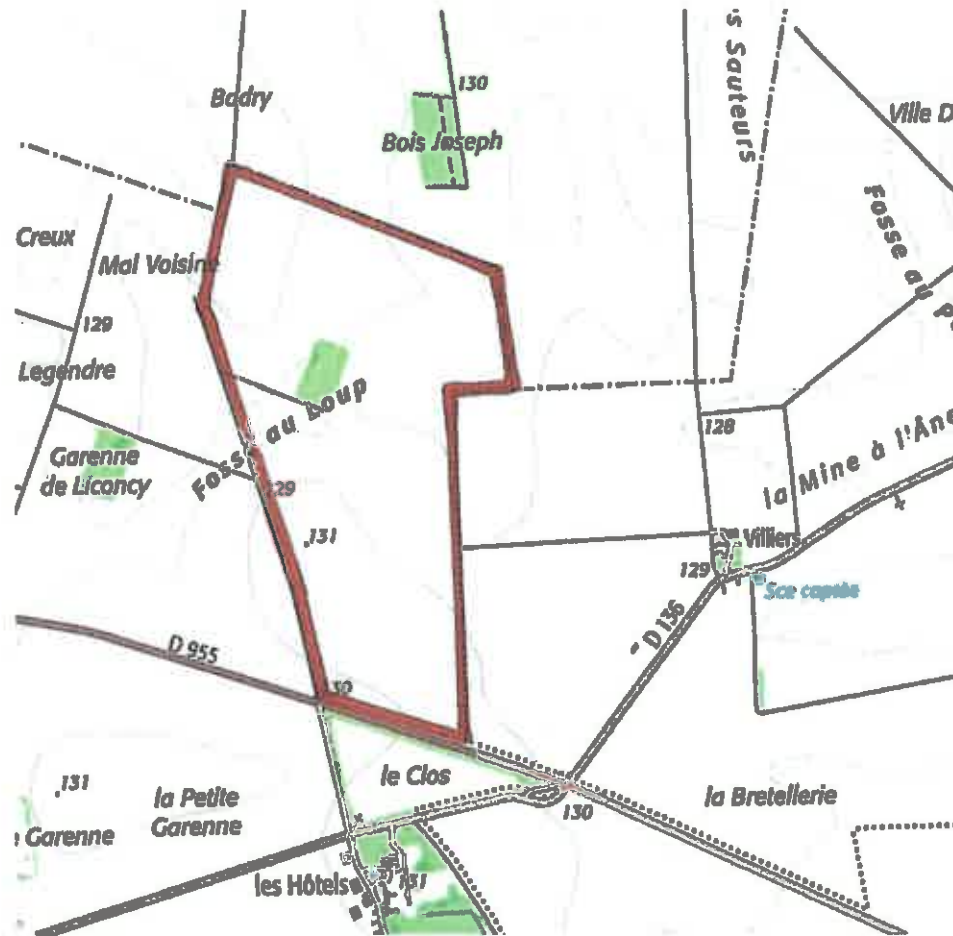
Je suis Monsieur Roland LESSMEISTER, j'ai été désigné par le Tribunal Administratif pour conduire une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES (B.S.CR) en vue de l'ouverture d'une carrière de calcaire située au lieu-dit "La Terre des Hôtels" ainsi qu'une installation de traitement (concassage, criblage en fond de fouille) et une station de transit de produits minéraux situées sur le territoire de la commune de VILLAMBLAIN (Loiret).

Cette carrière fera l'objet d'une autorisation pour 30 ans incluant sa remise en état (terre de culture). L'exploitation et la remise en état feront l'objet de 6 phases successives pour ne mobiliser les terres du propriétaire que pendant de courtes durées (5 ans).

J'ai appris par Monsieur CLAVEAU, Maire de VILLAMBLAIN, la réalisation de travaux relatifs à une étude que vous menez à proximité sur la Nappe de Beauce.

Mon mail a pour objectif de savoir si vous aviez connaissance de cette installation et si la présence d'une carrière proche du site que vous avez choisi est bien compatible. Cette carrière est située de l'autre côté de la route départementale RD 955 d'Orléans à Chateaudun, en face nord du lieu-dit « Les Hotels » à VILLAMBLAIN (carte ci-dessous).

ANNEXES au rapport du Commissaire Enquêteur, relatif à :
la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES
en vue de l'ouverture d'une carrière, d'une installation de traitement et d'une station de transit de produits minéraux
sur la commune de VILLAMBLAIN au lieu-dit La Terre des Hôtels
Enquête ouverte du 24/08 au 09/10/2020, par Arrêtés du Préfet du Loiret en dates du 26/06 et 23/09/2020.
Commissaire Enquêteur R. LESSMEISTER désigné par Décision de la Présidente du TA d'Orléans n° E20000050/45 du 23/06/2020.



En vous remerciant de bien vouloir me transmettre votre avis en réponse par mail, Je reste à votre disposition pour toutes informations sur ce sujet.

Bien cordialement

Roland LESSMEISTER
Commissaire Enquêteur

ANNEXES au rapport du Commissaire Enquêteur, relatif à :
la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES
en vue de l'ouverture d'une carrière, d'une installation de traitement et d'une station de transit de produits minéraux
sur la commune de VILLAMBLAIN au lieu-dit La Terre des Hôtels
Enquête ouverte du 24/08 au 09/10/2020, par Arrêtés du Préfet du Loiret en dates du 26/06 et 23/09/2020.
Commissaire Enquêteur R. LESSMEISTER désigné par Décision de la Présidente du TA d'Orléans n° E20000050/45 du 23/06/2020.

De : [Roland LESSMEISTER](mailto:roland.lesmeister@cnrs-orleans.fr)
A : ["arnaud.isch@cnrs-orleans.fr"](mailto:arnaud.isch@cnrs-orleans.fr)
Objet : Demande d'information dans le cadre de l'enquête publique ICPE Carrière de VILLAMBLAIN
Date : vendredi 7 août 2020 16:14:00

Monsieur Arnaud ISCH,

Je me permets de vous contacter n'ayant pas de réponse de Monsieur AZAROUAL à mon mail d'hier (peut être est il en vacances) et parce que je crois que êtes associés sur une opération dont j'ai entendu parler à VILLAMBLAIN.

Je ne veux pas bousculer vos emplois du temps mais je suis tenu par une procédure dont la durée est limitée.

Vous trouverez ci-dessous la copie de mon mail à Monsieur AZAROUAL.

Merci d'avance pour vos réponses,

Cordialement

Roland LESSMEISTER
06 80 33 09 63

De : [Roland LESSMEISTER](mailto:roland.lesmeister@cnrs-orleans.fr)
A : ["mohamed.azaroual@cnrs-orleans.fr"](mailto:mohamed.azaroual@cnrs-orleans.fr)
Objet : Demande d'informations dans le cadre d'une enquête publique ICPE Carrière à VILLAMBLAIN
Date : jeudi 6 août 2020 17:06:00

Bonjour Monsieur AZAROUAL,

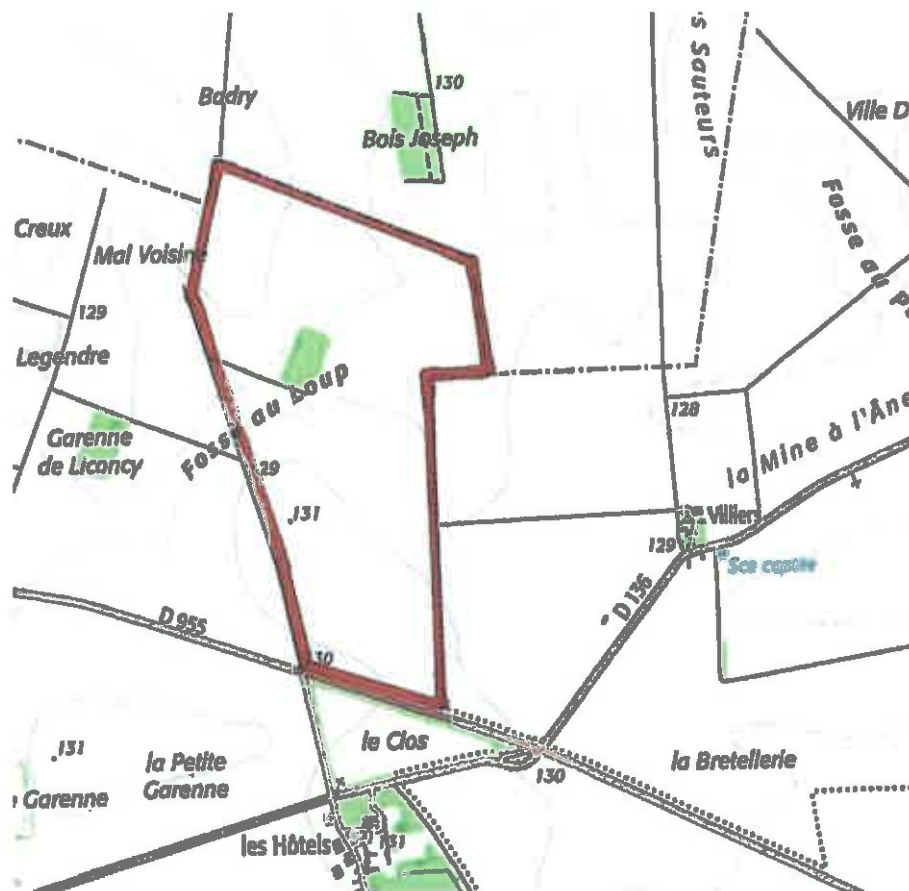
Je suis Monsieur Roland LESSMEISTER, j'ai été désigné par le Tribunal Administratif pour conduire une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BEUCE SOLOGNE CARRIERES (B.S.CR) en vue de l'ouverture d'une carrière de ca caire située au lieu-dit "La Terre des Hôtels" ainsi qu'une installation de traitement (concassage, criblage en fond de fouille) et une station de transit de produits minéraux situées sur le territoire de la commune de VILLAMBLAIN (Loiret).

Cette carrière fera l'objet d'une autorisation pour 30 ans incluant sa remise en état (terre de culture). L'exploitation et la remise en état feront l'objet de 6 phases successives pour ne mobiliser les terres du propriétaire que pendant de courtes durées (5 ans).

J'ai appris par Monsieur CLAVEAU, Maire de VILLAMBLAIN, la réalisation de travaux relatifs à une étude que vous menez à proximité sur la Nappe de Beauce.

Mon mail a pour objectif de savoir si vous aviez connaissance de cette installation et si la présence d'une carrière proche du site que vous avez choisi est bien compatible. Cette carrière est située de l'autre côté de la route départementale RD 955 d'Orléans à Chateaudun, en face nord du lieu-dit « Les Hotels » à VILLAMBALIN (carte ci-dessous).

ANNEXES au rapport du Commissaire Enquêteur, relatif à :
la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BEUCE SOLOGNE CARRIERES en vue de l'ouverture d'une carrière, d'une installation de traitement et d'une station de transit de produits minéraux sur la commune de VILLAMBLAIN au lieu-dit La Terre des Hotels
Enquête ouverte du 24/08 au 09/10/2020, par Arrêtés du Préfet du Loiret en dates du 25/06 et 23/09/2020.
Commissaire Enquêteur R. LESSMEISTER désigné par Décision de la Présidente du TA d'Orléans n° E20000050/45 du 23/06/2020.



En vous remerciant de bien vouloir me transmettre votre avis en réponse par mail, Je reste à votre disposition pour toutes informations sur ce sujet.

Bien cordialement

Roland LESSMEISTER
Commissaire Enquêteur

ANNEXES au rapport du Commissaire Enquêteur, relatif à :
la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES
en vue de l'ouverture d'une carrière, d'une installation de traitement et d'une station de transit de produits minéraux
sur la commune de VILLAMBLAIN au lieu-dit La Terre des Hôtels
Enquête ouverte du 24/08 au 09/10/2020, par Arrêtés du Préfet du Loiret en dates du 26/06 et 23/09/2020.
Commissaire Enquêteur R. LESSMEISTER désigné par Décision de la Présidente du TA d'Orléans n° **E20000050/45** du **23/06/2020**.

De : [Arnaud Mohamed](#)
A : [Roland LESSMEISTER](#)
Cc : [Arnaud Isch](#); mohamed.arnaud@cnrs-orleans.fr
Objet : RE: Demande d'information dans le cadre de l'enquête publique ICPE Carrière de VILLAMBLAIN
Date : samedi 8 août 2020 10:50:42
Pièces jointes : [lmccc005.png](#)

Bonjour Monsieur Roland LESSMEISTER,

Arnaud ISCH de l'équipe du projet O-ZNS que je dirige m'a transféré votre mail d'avant-hier. Je suis en effet en vacances et je ne consulte que ponctuellement ma messagerie. Je suis désolé et visiblement la procédure en cours concernant le dossier dont vous êtes en charge et cité en objet devrait se passer dans un temps limité. Je suis en vacances jusqu'au 17 août et suis joignable par téléphone (06 85 27 03 27) et par mail de temps à autre. Ci-après ma réponse à votre courriel.

En effet, Monsieur CLAVEAU (le Maire de Villamblain) m'a informé récemment (début juillet de cette année) de l'existence de cette enquête publique ICPE et du dossier de demande d'autorisation de cette exploitation (Carrière). Il m'a aussi communiqué le lien internet vers le dossier que je n'ai pas eu le temps d'analyser. Je vous remercie pour la carte et les informations concernant l'endroit pressenti pour cette carrière qui est située de l'autre côté de la route départementale RD 955 d'Orléans à Chateaudun, en face nord du lieu-dit « Les Hôtels » à VILLAMBLAIN.

De notre côté, l'observatoire O-ZNS (projet scientifique pour le monitoring environnemental et la surveillance de la nappe) dont l'objectif scientifique est de comprendre les transferts de fluides et de substances chimiques depuis le sol jusqu'à la nappe aquifère de Beauce. L'ambition du projet en cours de développement est d'installer une série d'outils de mesures et de suivis à des distances et profondeurs bien identifiées sur une parcelle de 2400 m² prise sur l'exploitation de la famille RICHARD. Au vu de la carte que vous avez associé à votre mail, nous serions à 600 – 800 m de la carrière et il y aura sans doute un impact à long terme. De ce que j'en comprends, la carrière (si elle est autorisée) verra le jour d'ici 5 – 6 ans (du dire de Monsieur le Maire) et nous aurions le temps d'acquérir des mesures sur l'état zéro (avant perturbation possible par l'exploitation de la Carrière) car nous allons commencer le creusement d'un grand puits d'ici octobre et le site sera en exploitation scientifique dès fin 2021 – 2022. Ce qui nous permettra d'avoir du temps pour acquérir des données sur une période suffisamment longue et avant une éventuelle perturbation induite par cet aménagement (dû à l'installation de la Carrière et son exploitation).

Tout cela pour vous dire que l'objectif de l'Observatoire Scientifique du CNRS est de comprendre les impacts des changements globaux (climatique, pratiques agricoles, développement rural, etc.) et du fait des calendriers des 2 projets nous aurons le temps d'acquérir des données (connaissances) « intègres » (projet O-ZNS) avant l'installation de la carrière. Nous allons rajouter dans notre projet scientifique un volet concernant la surveillance et la prise en compte des effets de la carrière sur les écoulements de l'eau (espace d'échange de surface modifié, zones de recharge par la pluie modifiées, etc.). Nous prendrons également en compte le volume annuel d'eau prélevé dans les bilans globaux de recharge de la nappe. Je ne pense pas qu'il y aurait des perturbations chimiques (je l'espère en tout cas !) même si je ne connais pas bien comment sont gérés les eaux utilisées, le type de procédés mis en œuvre par les carriers, etc. Je suis demandeur de ce genre d'informations et je ne sais pas si elles sont données dans le dossier de demande d'autorisation ou pas. J'analyserai cet aspect dès possible (après mon retour de vacances le 17 août) et on pourra échanger sur cette question.

J'espère que mon retour puisse vous permettre d'avancer et n'hésitez pas à revenir vers moi en

ANNEXES au rapport du Commissaire Enquêteur, relatif à :
la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES
en vue de l'ouverture d'une carrière, d'une installation de traitement et d'une station de transit de produits minéraux
sur la commune de VILLAMBLAIN au lieu-dit La Terre des Hôtels
Enquête ouverte du 24/08 au 09/10/2020, par Arrêtés du Préfet du Loiret en dates du 26/06 et 23/09/2020.
Commissaire Enquêteur R. LESSMEISTER désigné par Décision de la Présidente du TA d'Orléans n° E20000050/45 du 23/06/2020.

cas de besoin.

Bien cordialement

Mohamed Azaroual



University of Orléans · CNRS · BRGM

UMR 7327

1A rue de la Férolerie, CS 20055

1-45071 Orléans Cedex 2

Dr.-HDR Mohamed AZAROUAL

Deputy Director ISTO

Scientific leader of the O-ZINS observatory

+33 (0)2 38 49 26 04

+33 (0)6 85 27 03 27

isto-orleans.fr

ANNEXES au rapport du Commissaire Enquêteur, relatif à :
la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES
en vue de l'ouverture d'une carrière, d'une installation de traitement et d'une station de transit de produits minéraux
sur la commune de VILLAMBLAIN au lieu-dit La Terre des Hotels
Enquête ouverte du 24/08 au 09/10/2020, par Arrêtés du Préfet du Loiret en dates du 26/06 et 23/09/2020.
Commissaire Enquêteur R. LESSMEISTER désigné par Décision de la Présidente du TA d'Orléans n° E20000050/45 du 23/06/2020.

Procès-verbal de synthèse des observations remis au pétitionnaire

Roland LESSMEISTER, Commissaire Enquêteur
Désigné par le Tribunal administratif d'Orléans
pour une enquête publique
sous le numéro E20000050/45 du 23/06/2019

Monsieur François BARENS,
Directeur de région
Société Beauce Sologne Carrière
Chemin des Grands Champs
41000 BLOIS

VILLAMBLAIN, le 15 octobre 2020

Objet : Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES (B.S.CR) en vue de l'ouverture d'une carrière de calcaire, d'une installation de traitement des matériaux et d'une station de transit de produits minéraux, situées au lieu-dit "La Terre des Hôtels" sur le territoire de la commune de VILLAMBLAIN (LOIRET).

PROCES VERBAL DES OBSERVATIONS

Monsieur BARENS,

Par arrêté de Monsieur le Préfet du LOIRET, en date du 26 juin 2020, l'enquête publique citée en objet a été prescrite.

Initialement, cette enquête devait se dérouler durant 33 jours, du lundi 24 août 2020 à 9h00 au vendredi 25 septembre 2020 à 12h00.

Face à l'affluence des visiteurs au cours des 3 premières permanences et constatant la faible information du public sur ce projet de Carrière, j'ai décidé pour permettre à la population de mieux s'informer et d'exprimer ses observations, en application du Code de l'Environnement et notamment de son article L 123-9, de prolonger la durée de cette enquête de 14 jours soit jusqu'au 9 octobre 2020. En conséquence deux permanences supplémentaires ont été ajoutées.

Les mesures de publicité prévues par la loi (affichages, annonces légales et diffusion sur le site internet de la Préfecture de Loir et Cher) ont été correctement réalisées tant pour la période initiale que pour la prolongation de l'enquête.

Deux dossiers relatifs à la demande d'autorisation ont été déposés en Mairie de VILLAMBLAIN siège de l'enquête et en Mairie d'ÉPIEDS EN BEAUCE, cette dernière présentant une amplitude d'ouverture bien supérieure à celle de la commune siège de l'enquête. Ces dossiers ont été mis à disposition du public aux jours et heures d'ouvertures des mairies durant toute la durée de l'enquête.

Toutes les personnes intéressées pouvaient également consulter le dossier dématérialisé sur le site internet de la Préfecture du LOIRET, ou sur un poste informatique dédié mis en place à la Direction Départementale de la Protection des Populations du LOIRET.

ANNEXES au rapport du Commissaire Enquêteur, relatif à :
la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES
en vue de l'ouverture d'une carrière, d'une installation de traitement et d'une station de transit de produits minéraux
sur la commune de VILLAMBLAIN au lieu-dit La Terre des Hôtels
Enquête ouverte du 24/08 au 09/10/2020, par Arrêtés du Préfet du Loiret en dates du 26/06 et 23/09/2020.
Commissaire Enquêteur R. LESSMEISTER désigné par Décision de la Présidente du TA d'Orléans n° E20000050/45 du 23/06/2020.

Chaque citoyen a pu sans restriction, inscrire ses observations sur les registres accompagnant les dossiers du projet, écrire au commissaire enquêteur ou déposer des documents à son attention ou encore transmettre ses observations par voie électronique sur l'adresse mail dédiée à cet effet. Toutes ces options ont été utilisées.

78 Observations ont été écrites directement, portées aux registres des communes ainsi que transmises par voie postale et par voie électronique sur l'adresse mail dédiée.

Je me suis tenu à la disposition du public au cours de 6 permanences au cours desquelles 74 visiteurs se sont présentés.

J'ai personnellement clôturé l'enquête et pris en charge les dossiers et registres d'observations soumis au public à la date prévue, le vendredi 9 octobre 2020 à l'issue de la dernière permanence pour la Commune de VILLAMBLAIN et le mardi 13 octobre 2020 pour la Commune d'ÉPIEDS EN BEAUCE.

La réglementation (article R 123-18 du Code de l'Environnement) prévoit la remise d'un procès-verbal de synthèse des observations recueillies durant l'enquête au responsable de projet, dans les huit jours suivant la fermeture de l'enquête et dès la réception des registres d'observations. A compter de la remise de ce document, le responsable de projet dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations au Commissaire Enquêteur.

De l'ensemble des observations recueillies, 12 thèmes de préoccupation du public se dégagent :

- Sur la justification du choix de l'implantation, sur le défrichement et sur la consommation d'espace agricole et sa compensation (thème 1).
- Sur les effets sur la santé humaine et sur les moyens pour éviter ou réduire les effets négatifs (thème 2).
- Sur les effets sur la flore, la faune ainsi que sa reproduction et sur les moyens pour éviter, réduire ou compenser les effets négatifs (thème 3).
- Sur les effets sur la nappe de Beauce et sur les moyens mis en œuvre pour la protéger (thème 4).
- Sur les méthodes d'exploitation (thème 5).
- Sur la remise en état du site (thème 6).
- Sur les effets du trafic routier (thème 7).
- Sur les effets de l'activité de la carrière sur les bâtiments, sols et cavités (thème 8).
- Sur l'impact de la carrière sur la présence de monuments ou sites patrimoniaux ou archéologiques (thème 9).
- Sur les effets ressentis par les habitants en termes de qualité de vie (thème 10).
- Sur la complétude, la qualité et la validation des informations des études d'impact et de dangers et du dossier d'une manière générale (thème 11).
- Sur les créations d'emplois attendues (thème 12).

Je vous invite donc à répondre ou à commenter ces thèmes dans un mémoire en réponse qui devra me parvenir au plus tard le 30 octobre 2020.

ANNEXES au rapport du Commissaire Enquêteur, relatif à :
la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES
en vue de l'ouverture d'une carrière, d'une installation de traitement et d'une station de transit de produits minéraux
sur la commune de VILLAMBLAIN au lieu-dit La Terre des Hotels
Enquête ouverte du 24/08 au 09/10/2020, par Arrêtés du Préfet du Loiret en dates du 26/08 et 23/09/2020.
Commissaire Enquêteur R. LESSMEISTER désigné par Décision de la Présidente du TA d'Orléans n° E20000050/45 du 23/06/2020.


Si vous le souhaitez, vous pouvez également produire toutes informations nouvelles qui pourraient tendre à améliorer votre dossier ou le traitement de la procédure d'enquête en cours.

Pour terminer, je vous informe que ce procès-verbal ainsi que votre réponse seront annexés au rapport d'enquête.

Je vous prie de croire, Monsieur BARENS, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Roland LESSMEISTER
Commissaire Enquêteur



<p>Signature du porteur de projet : Merci d'apposer avant signature, le nom du signataire, la date et la mention manuscrite "Reçu ce jour en main propre".</p>	<p>Reçu en main propre ce jour le 15 octobre 2020 François BARENS</p> 
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

ANNEXES au rapport du Commissaire Enquêteur, relatif à :
la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES
en vue de l'ouverture d'une carrière, d'une installation de traitement et d'une station de transit de produits minéraux
sur la commune de VILLAMBLAIN au lieu-dit La Terre des Hotels
Enquête ouverte du 24/08 au 09/10/2020, par Arrêtés du Préfet du Loiret en dates du 26/06 et 23/09/2020.
Commissaire Enquêteur R. LESSMEISTER désigné par Décision de la Présidente du TA d'Orléans n° E20000050/45 du 23/06/2020.

Mémoire en réponse
du responsable de projet

ANNEXES au rapport du Commissaire Enquêteur, relatif à :
la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES
en vue de l'ouverture d'une carrière, d'une installation de traitement et d'une station de transit de produits minéraux
sur la commune de VILLAMBLAIN au lieu-dit La Terre des Hotels
Enquête ouverte du 24/08 au 09/10/2020, par Arrêtés du Préfet du Loiret en dates du 26/06 et 23/09/2020.
Commissaire Enquêteur R. LESSMEISTER désigné par Décision de la Présidente du TA d'Orléans n° E20000050/45 du 23/06/2020.

